

circuit

Magazine d'information sur la langue et la communication

Numéro 42, décembre 1993



Les règles du professionnalisme



Josette Rey-Debove



Rectifications orthographiques : vers le consensus

Pour ceux et celles qui «s'intéressent d'office à l'orthographe» et qui ont pu être induits en erreur à la lecture du dernier paragraphe de l'article qui a paru dans le numéro anniversaire consacré à l'orthographe en juin 1993, voici un nouveau paragraphe à lire.

Le colloque CNRS-HESO-AIROE qui avait pour thème «Variations et harmonisations graphiques des normes et des dictionnaires» s'est tenu à Paris les 28 et 29 mai 1993. La conclusion retenue est que le consensus en faveur des *Rectifications orthographiques* se dessine : ces dernières sont intégrées dans le dictionnaire

de l'Académie, dans le nouveau *Petit Robert* en grande partie, dans le nouveau *Petit Larousse illustré* en grande partie également et, en entier, dans la treizième édition du *Bon Usage*. Le Conseil international de la langue française s'est engagé à mener l'action de coordination nécessaire à l'implantation des *Rectifications orthographiques* dans la francophonie et a convoqué la réunion de Cluny pour le 9 septembre 1993. En l'absence du Québec à cette réunion, Nina Catach est chargée de tenter d'obtenir la collaboration de l'Office de la langue française dans sa tournée de conférences au Québec, qui est prévue pour les 13 et 14 octobre 1993. •

Pierrette Vachon-L'Heureux

Dans les prochains numéros.

Mars 1994

Les langues de spécialité

Au programme, entre autres, les liens entre les langues de spécialité et la phraséologie, la grammaire des langues de spécialité, les difficultés d'uniformisation de la terminologie dans les domaines de pointe, la terminologie coopérative, la langue de la publicité, de la gestion, de l'informatique, l'état de santé de la langue médicale, la constitution d'une base de données dans un cabinet de traduction, les langues de spécialité et les logiciels spécialisés, un aperçu de cette langue qu'on appelle Acronyme... Bref, un petit voyage dans le domaine de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui les LSP.

Juin 1994

La qualité totale

Ce dossier définira la qualité totale en tenant compte de ses désignations diverses. On y examinera les principes de la qualité totale et les outils nécessaires pour l'atteindre. Quelles sont les ressources allouées à la qualité totale au Québec? Que fait-on en matière de formation dans ce domaine? On traitera par ailleurs de la satisfaction des clients et de l'amélioration continue des processus dans le domaine langagier, et il sera question des normes de la série ISO 9000 (leur aspect documentaire et le début de leur application en terminologie).

Les articles pour le numéro de juin doivent nous parvenir avant le 15 février 1994.

Traduction
Josée Ouellet Simard, MBA

Membre agréée de la CPTIAQ

Finance comptabilité, gestion, vérification, fiscalité, immobilier

Traitement de texte, éditique
Impression laser · postscript ·
Rédaction, révision

458, rue de Guyenne
Laval (Québec)
Tél. : (514) 663-8448

Publié quatre fois l'an par la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec



1140, boul. de Maisonneuve ouest
Bureau 1060
Montréal (Québec) H3A 1M8
Tél. : (514) 845-4411
Téléc. : (514) 845-9903

Responsable du secteur **Communications**, CPTIAQ
Michel Lemay

Direction
Michel Buttiens

Rédactrice en chef
Gloria Kearns

Rédaction
Nylda Aktouf (*Des mots*), Michel Buttiens (*Silhouette*),
Véronique Décarie, Btuce Knowlden (*Des revues*), Nada
Kerpan (*Sur le vij*), Solange Lapierre (*Curiosités*), Diane
Normand (*Des techniques*)

Dossier
Michel Buttiens

Ont collaboré à ce numéro
Renée Boisclair Papillon, Perer Bottéas, Marc Brissette,
Marthe Cacy-Verron, Pierre Cloutier, Michèle Cossette,
Daniel Deveau, Jacqueline Dionne, Guy Durand,
Raymond Frenette, Don Gilmore, Gabriel Lemire,
Séphane Loysel, Marielle Hébert, Hélène Pelletier, Jean
Quirion, Gilles Tremblay, Geneviève Raymond, Solange
Vouvé, Judith Woodsworth

Direction artistique
Lise Gascon

Illustrations
Lise Gascon

Photographies
Canadair, Lindsay Chrysler, José Garcia, Julien Marquis,
PhoroGraphex

Éditique
Mardigrade

Impression
Litho Acme

Publicité
Nathalie Poreet
tél. : (514) 272-2930; téléc. : (514) 845-9903

Avis aux auteurs: **Veillez** envoyer votre manuscrit accompagné d'une disquette en version DOS ou Macintosh, en indiquant le nom du fichier, le nom du logiciel, le nom du système et la capacité de la disquette.

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation de l'éditeur et de l'auteur. La rédaction est responsable du choix des textes publiés, mais les opinions exprimées n'engagent que les auteurs. L'éditeur n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les annonces paraissant dans *Circuit*.

©CPTIAQ
Dépôt légal - 4^e trimestre '93
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0821-876

Tarif d'abonnement
Membres de la CPTIAQ : abonnement gratuit
Non-membres : 23,15 \$ par année (30 \$ à l'extérieur du Canada), TPS incluse. Chèque ou mandat-poste à l'ordre de *Circuit*/CPTIAQ. (voir adresse ci-dessus).

L'ÉTHIQUE est à la mode. À la suite de l'affaire des photos de la princesse de Galles et de la publication d'un livre contesté sur l'ancien premier ministre du Québec, René Lévesque, l'autodiscipline des journalistes fait régulièrement la une des quotidiens. En cours d'année, les questions de déontologie médicale ont souvent fait l'objet de débats publics. Et voilà que le Vatican publie l'encyclique *Veritatis Splendor* et que la Commission Baird dépose son rapport sur les nouvelles techniques de reproduction. Tous des événements fortement médiatisés; pour la plupart, des sujets qui ont une portée sociale certaine. Comment, dans ce concert de nouvelles, ajuster la puissance de notre instrument? Comment donner à notre éthique professionnelle une importance qui soit suffisante sans être démesurée? Et d'abord, qui est autorisé à parler d'éthique dans une corporation comme la nôtre? Et, parmi les ténors de la profession, qui osera le faire? Autant de questions que nous nous sommes souvent posées en cours de préparation de ce dossier.

Dans la foulée de l'adoption du *Code de déontologie* de la Corporation, nous vous proposons très simplement un premier tour d'horizon, bien incomplet, des questions d'éthique et de déontologie professionnelle chez les langagiers. Bien incomplet car parler d'éthique, ce devrait être aussi découvrir les aspects que l'auteur d'un des articles de notre dossier nous fait pressentir: la fausse sécurité dans laquelle un code risque de maintenir la conscience morale des individus et le frein à la créativité morale qui en découle.

Peut-être faut-il, pour explorer ces rivages, avoir acquis une certaine maturité corporative. Sans doute faut-il s'être approprié collectivement ce nouvel outil qu'est notre *Code de déontologie*. Nos collègues collaborateurs de ce dossier sur l'éthique ont fait les premiers pas. Chacun à sa manière a amorcé une réflexion. Des membres d'autres professions nous ont fait bénéficier de leur expérience, et cela aussi peut nous servir de point de départ vers l'appropriation collective. Chacun et chacune en tout cas a eu le courage de se mouiller, de donner son point de vue. Nous avons pu nous rendre compte que c'est déjà beaucoup quand il est question d'éthique professionnelle.

Nous accueillons dans ce numéro Bruce Knowlden, le nouveau titulaire de la chronique «Des revues». Solange Vouvé et Stéphane Loysel en demeurent les collaborateurs. Par contre, après un bon tour de la jurisprudence relative à la traduction, «Angle droit» disparaît du sommaire. Merci à Hugues Langlais pour avoir animé cette chronique au long de ses trois années d'existence. Pour sa part, Diane Normand signe son premier article pour «Des techniques». En fait, seule la chronique «Des livres» est actuellement orpheline, si bien que ses fanatiques n'y trouveront pas leur moisson habituelle de recensions. Ce n'est que partie remise. Enfin, nous vous présentons le premier d'une série de quatre articles sur des personnages qui ont marqué l'histoire de la traduction. Je vous souhaite une lecture des plus agréables.

Pour le Comité, Michel Buttiens



Dossier

2

À la base de toute profession, il y a des règles auxquelles les membres doivent se conformer, et les professions langagières ne font pas exception. Dans la foulée de l'adoption du nouveau *Code de déontologie* de la CPTIAQ, nous vous présentons une réflexion sur l'éthique.



Sur le vif

17

Traducteurs et... dinosaures à Brighton. La qualité réaffirmée. Du nouveau en interprétation. Langue, informatisation et francophonie. Les pétillantes *Notes et Contrenotes* et le calendrier.

Des mots

21

La banalisation lexicale, un phénomène qui retient de plus en plus l'attention des langagiers.



Pages d'histoire

22

Mesrop Machtots, en créant l'alphabet arménien, a contribué à la naissance d'une nation.

Des revues

23

Traduire la langue des affaires; une enquête montre que certains traducteurs ne lisent jamais leur texte avant d'y travailler; la difficulté d'adapter des romans, par exemple ceux de George Perec.

Silhouette

27

Les professions langagières peuvent mener à tout. Marie-Christine Blais en est la meilleure preuve.



Des techniques

29

La terminologie évolue rapidement; les logiciels de dépouillement seront bientôt assez performants pour alléger la tâche des terminologues. *Circuit* a testé le logiciel de dépouillement Term Cruncher.

Des livres

30

Josette Rey-Debove nous parle de sa longue expérience au *Petit Robert*; le Québec comme bastion de la traduction littéraire au Canada.



Pour bien se conduire, professionnellement parlant

LES MEMBRES de la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec ont, depuis septembre dernier, un code de déontologie. Est-ce que ça a changé leur vie? Pas vraiment. Disons plutôt que, comme l'adolescent découvrant au fil des pages le Code de la route, ceux et celles qui ont pris la peine de le lire y ont surtout vu noir sur blanc la confirmation de ce qu'ils soupçonnaient déjà.

Tel panneau signifie interdiction de tourner à gauche. Tel symbole signale une sortie d'école. Et si on roule à telle vitesse, il faut prévoir une distance de freinage d'autant. Distance qui peut évidemment varier selon les conditions atmosphériques, la visibilité, l'état des pneus et celui de la chaussée. Conclusion : aussi exhaustif qu'il soit, le Code de la route ne pourra jamais avoir réponse à tout. La seule façon de mettre le maximum de chances de son côté est donc de s'en approprier le contenu et le sens profond. C'est alors que l'on commence à développer l'instinct du conducteur, notre allié le plus sûr au volant, celui en tout cas que chaque parent souhaite donner à ses adolescents.

Cet instinct, nos collaborateurs qui se sont penchés sur le contenu du Code de déontologie ont tâché de le décrire en allant au-delà des formulations toujours un peu sèches de ce genre de documents. Michelle Riopel, syndic de la CPTIAQ, nous dit comment elle le perçoit. Des collaborateurs extérieurs, représentants d'autres professions, nous font part de leur expérience. Renée Boisdair Papillon est présidente d'une corporation réunissant des professionnels qui, comme nous, côtoient quotidiennement les questions de langage et bénéficient d'un titre réservé. Raymond Morcel, pour sa part, représente une profession à exercice exclusif dont les membres ont en commun avec la majorité d'entre nous des écrits qui restent et dont ils sont responsables.

D'un point de vue plus théorique, Guy Durand nous aide à démêler les liens entre des notions philosophiques proches les unes des autres, nous ouvrant au passage des perspectives de réflexion stimulantes. Enfin, Marc Brissette nous entraîne au-delà des frontières de l'infraction aux Godes pour nous laisser entrevoir des abîmes vertigineux. •

Michel Buttiens

Entre la loi et la morale: le code de déontologie

Une réflexion sur l'évolution des concepts d'éthique et de déontologie.

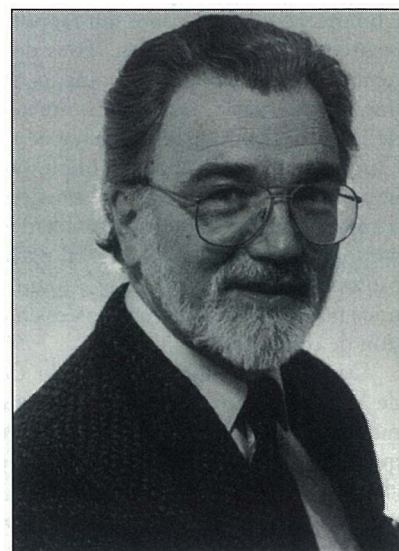
par Guy Durand

LE MOT «déontologie» (du grec *deon-deontos*) signifie règles, devoirs, obligations: ce qu'il faut faire. Étymologiquement, il est donc presque synonyme de morale ou d'éthique. Et effectivement certains auteurs lui donnent ce sens large. C'est sous ce vocable, par exemple, que l'avocat britannique Jeremy Bentham a fait paraître, en 1834, un livre de morale générale.

Historiquement, cependant, le mot fut rapidement lié à l'exercice des professions libérales traditionnelles: la médecine, le droit et le notariat. Il s'est par la suite étendu à quelques autres professions, dont celles d'infirmier et d'architecte. Il désigne généralement alors l'ensemble des devoirs liés à l'exercice d'une profession. De manière plus précise quoique plus rare, la déontologie est la réflexion sur ces règles, la recherche des exigences éthiques liées à l'exercice d'une profession. On parle alors indistinctement, par exemple, de déontologie professionnelle, d'éthique professionnelle ou de morale professionnelle.

Les fruits de cette réflexion sont souvent rassemblés sous forme de règles dans des «codes de déontologie» (plus rarement on parle de «code d'éthique» ou de «code de morale») adoptés officiellement par tel ou tel corps professionnel et s'imposant sous peine de sanction aux membres de la corporation.

Ce caractère officiel confère à ces codes une double particularité. Le plus souvent, les codes de déontologie contiennent, à côté de véritables normes éthiques ou morales, des règles administratives visant à assurer la qualité de l'exercice de la profession, la protection du public et la bonne renommée de la corporation. D'un autre côté, leur existence sup-



Guy Durand

pose que ces règles ont été adoptées officiellement par une autorité (ex: Conseil de l'Ordre, gouvernement), qu'elles s'appuient sur un certain consensus des membres et qu'elles ne demandent pas trop d'héroïsme. Cela explique une certaine parenté des codes de déontologie avec la notion de loi (loi positive) et une distance concomitante par rapport à la notion d'éthique ou de morale.

Le code de déontologie se rapproche de la loi par trois traits: il mise sur un certain consensus, il se contente d'une sorte de minimum, son observance est exigée des membres. Il s'en distingue cependant par son caractère corporatiste, la manière de traiter les dérogations et les sanctions possibles.

L'éthique renvoie aux convictions personnelles, comportant des exigences parfois «héroïques», que le sujet s'efforce d'appliquer librement dans sa vie. Elle vise le respect de la dignité humaine. Elle désigne la réflexion sur les exigences de la protection et de la promotion de l'être humain: tout être humain et tout l'être humain. C'est-à-dire moi et l'autre, dans nos composantes bio-

Guy Durand est professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal.

psycho-socio-spirituelles, à court comme à long terme. Le code de déontologie contient de l'éthique, mais il s'en distingue parce qu'il ne vise qu'un certain nombre de règles, élaborées dans une perspective corporatiste et imposées par l'autorité.

L'existence d'un code de déontologie comporte des avantages certains. Pierre Fortin, spécialiste en éthique professionnelle de l'Université du Québec à Rimouski, en distingue quatre. Le code de déontologie est un moyen d'accréditation et de promotion sociale de la corporation ou de la profession dans la société. Il permet à une association d'affirmer un certain nombre de valeurs, partagées par une large partie de la population, qu'on veut promouvoir de façon particulière. Il contribue à la protection de la clientèle et de l'ensemble de la population. Enfin, il se présente comme un moyen d'uniformiser la pratique professionnelle et d'assurer une certaine cohésion et une certaine solidarité entre les membres.

En dépit de ces avantages, toujours selon Pierre Fortin, les risques ne sont pas à négliger. Risque de paralyser la créativité éthique de ceux et celles qui s'y réfèrent et de maintenir la

conscience morale des individus dans une fausse sécurité. Risque plus grave encore de mécaniser la décision, c'est-à-dire d'encadrer la pratique professionnelle dans la problématique étroite du bien et du mal conçue dans une mentalité légaliste, mécaniciste et minimaliste.

Rien n'empêche cependant qu'on essaie de pousser le consensus des membres de la corporation le plus loin possible. Et qu'on fasse aussi du code de déontologie une occasion de réflexion et d'éducation éthiques, c'est-à-dire une occasion de sensibiliser les membres à l'ensemble de la question de la responsabilité éthique. •

1. L'appellation «Code de déontologie» utilisée à la CPTIAQ est prescrite par le Code des professions.

Sources :

Dictionnaire encyclopédique universel, t. 3, Quillet/Grolier, 1965, p. 585.

Encyclopédia Universalis, Paris, Enc. Univ. France, 1989, art. déontologie.

L'éthique professionnelle (Cahiers de recherches éthiques, n° 13), Fides, 1989, notamment les articles de Pierre Gaudette et Pierre Fortin.

DURAND, Guy, *La bioéthique* (coll. Bref), Cef/Fides, 1989, pp. II-19 et 90.

LALANDE, André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, 1980.

HOFFÉ, Otfried, *Dictionnaire de la morale*, Ed. Univ. L'Arctique, 1983 (notamment, p. 82).

Mission: préserver l'intégrité de la profession

***Toute corporation professionnelle est tenue de nommer un syndic.
La CPTIAQ a choisi Michelle Riopel pour occuper cette fonction.
Circuit a voulu en savoir plus sur sa tâche.***

propos recueillis par Michel Buttiens

Circuit: Michelle Riopel, vous avez été nommée en avril dernier la première syndic de la CPTIAQ. Comment devient-on syndic?

Michelle Riopel : La notion de syndic est nouvelle dans le monde de la traduction au Québec puisque la fonction elle-même est le résultat de la reconnaissance accordée aux traducteurs, aux terminologues et aux interprètes par le gouvernement du Québec en 1992. Cette fonction répond aux impératifs généraux de la protection du public qui, eux aussi, découlent de la reconnaissance professionnelle. C'est le Bureau de la CPTIAQ qui choisit un membre parmi l'effectif de la Corporation pour remplir ce rôle. Il fait ensuite part de la nomination à l'Office des professions du Québec.

C. : Considérant qu'il faut mettre tout un dispositif en place, voyez-vous cette nomination comme un titre honorifique ou comme une lourde tâche?

M. R. : Certainement comme une marque de confiance de la part de mes collègues, à laquelle je suis très sensible. J'entrevois cette fonction comme un défi également car, comme vous l'avez dit, il faut mettre tout un dispositif en place, et cela ne se fera pas du jour au lendemain. Au sein de la défunte Société des traducteurs du Québec, j'ai accumulé une certaine expérience des comités de discipline qui me sera certainement très utile. Enfin, occuper une fonction de ce genre, c'est aussi une façon d'ajouter une corde à son arc.

C. : Parmi les trois fonctions dont les membres entendent parler depuis quelque temps, soit l'inspection professionnelle, la

surveillance et la discipline, laquelle ou lesquelles relèvent de l'autorité du syndic?

M. R. : Principalement la discipline. En fait, le syndic reçoit les demandes d'enquête relativement à la conduite d'un professionnel. Selon le *Code des professions*, il faut que l'on soupçonne une infraction aux dispositions du *Code* lui-même, à celles de la loi constituant la corporation en question ou à des règlements adoptés en vertu du *Code* ou de la loi. La demande d'enquête peut provenir du public, du Bureau de la Corporation ou du syndic lui-même.

Sur réception d'une plainte, le syndic fait enquête, puis informe par écrit le demandeur de sa décision de porter ou non une plainte devant le comité de discipline. S'il décide de ne pas porter plainte, il doit bien sûr expliquer les



Serv. phot. Canadair

◀ Michelle Riopel



motifs de sa décision. Une autre de ses tâches consiste à faire connaître la décision du comité de discipline à la personne qui a demandé une enquête sur le comportement d'un professionnel.

Je dois signaler que le gouvernement envisage actuellement une réforme du système professionnel québécois, et que celle-ci pourrait entraîner des changements dans le mode de fonctionnement des syndicats.

C. : Vous avez mentionné le comité de discipline. Quels sont les liens entre le syndic et ce comité?

M. R. : C'est le syndic qui, après avoir étudié la demande et fait enquête, décide de porter ou non une plainte devant le comité de discipline. À son tour, ce comité d'au moins trois personnes étudie la plainte et décide des sanctions éventuelles.

Je rappelle que le président du comité de discipline est nommé par le gouvernement et qu'il s'agit toujours d'un avocat ayant plusieurs années de pratique. Dans le cas de la CPTIAQ, Me Guy Marcotte a été nommé président de ce comité au printemps dernier. La secrétaire du comité est à la fois avocate et membre de la CPTIAQ; il s'agit de Me Rose-Marie Lavoie, qui a été nommée par le Bureau au mois de septembre.

La protection du public avant tout

C. : Quelle est la portée du rôle de syndic?

M. R. : Le rôle du syndic est d'abord de protéger le public contre toute conduite de la part d'un membre de la Corporation qui ne répond pas aux normes de la profession. Les deux premiers articles du *Code de déontologie* de la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec sont consacrés aux devoirs du professionnel envers le public, ce qui en démontre bien l'importance. Tout en étant très larges, ces deux articles n'en sont pas moins clairs quant à ces devoirs.

Le syndic a également pour rôle de protéger les clients contre tout manquement aux devoirs des membres de la CPTIAQ définis dans le *Code de déontologie*. Le *Code* contient un certain nombre d'articles qui traitent de la qualité du travail, de l'établissement d'une relation de confiance, de la dignité de la conduite du professionnel, de l'intégrité et de la responsabilité.

Troisième volet du rôle du syndic: faire en sorte que les membres ne commettent pas d'écarts de conduite qui pourraient entraîner des poursuites ou une radiation. Cet aspect du rôle du syndic s'inscrit dans le cadre de processus ou de démarches qui visent au perfectionnement personnel des membres, comme la formation continue et l'inspection professionnelle, par exemple.

C'est un aspect qui me tient énormément à cœur et que je considère comme ma façon personnelle d'aborder le rôle de syndic. Je tiens beaucoup à ce qu'il y ait un processus de sensibilisation des membres, au moyen d'articles dans *L'antenne* ou dans *Circuit*, notamment. Peut-être même par des ateliers ou des sessions d'information sur l'inspection professionnelle.

Le système professionnel doit être transparent, souple et accessible. Si le processus d'inspection donne les résultats prévus et entraîne une amélioration de la qualité de l'acte professionnel des langagiers, j'aurai un rôle moins grand à jouer à titre de syndic au sein de la CPTIAQ.

C. : À quel genre de plaintes vous attendez-vous?

M. R. : À mon avis, les plaintes que nous recevrons découleront de l'incompréhension des services de traduction, de terminologie et d'interprétation. Souvent, en effet, les attentes des clients sont irréalistes. Ils s'attendent, par exemple, à retrouver dans les textes traduits une terminologie ou une phraséologie qu'ils connaissent, à défaut de quoi ils seront portés à croire que le membre a commis une faute professionnelle. Il faut bien admettre

que les terminologies maison sont parfois très différentes des terminologies officielles.

Bien sûr, il peut arriver qu'un professionnel lèse le public ou son client en fournissant de l'information erronée ou d'une qualité inacceptable pour le client ou même selon les règles de la profession. Cependant, je m'attends davantage à des plaintes suscitées par une mauvaise communication entre clients et professionnels. Il faudra notamment que s'établisse un dialogue sérieux sur les problèmes de compatibilité entre les terminologies officielles et les terminologies maison ou propres à l'industrie.

Pour ce qui est des membres en pratique privée, comme on l'a vu au premier Congrès de la CPTIAQ, les difficultés pourront peut-être provenir du non-respect des ententes contractuelles - montant des services, recouvrement des comptes, non-respect des échéances -, ce qui déclenchera le processus de conciliation, qui relève aussi du syndic. Les précautions à prendre sont en général bien connues: refuser les textes pour lesquels on n'a pas les compétences requises; pouvoir répondre entièrement de ses sous-traitants éventuels; être conscient du fait que les critères de qualité varient selon les utilisateurs et selon les cultures; être sensibilisé à la notion de faute professionnelle.

S'habituer à l'idée d'une plus grande responsabilité

C. : Comme on l'a dit au Congrès, les langagiers n'auraient pu offrir leurs services sur le marché bien longtemps s'ils n'avaient pas fourni en permanence des services de qualité. Qu'est-ce que ça change d'avoir un code de déontologie et un syndic pour veiller à son respect?

M. R. : En fait, les devoirs des traducteurs, des terminologues et des interprètes envers le public, leurs clients et leurs collègues ont toujours existé. La différence, à présent, c'est qu'ils sont écrits noir sur blanc. D'ailleurs, les critères de professionnalisme s'appliquent également envers les clients internes des services linguistiques des entreprises, même si on ne s'attend pas, en principe, à recevoir des plaintes officielles de ce côté. La Société des traducteurs du Québec avait déjà son code de déontologie et son comité de discipline. Les plaintes n'étaient guère fréquentes, mais le dispositif pour les traiter était en place. Le *Code de déontologie* de la CPTIAQ et la présence d'un syndic viennent encadrer des pratiques déjà bien établies. Il faudra toutefois passer par une étape d'appropriation collective du *Code* et s'habituer à l'idée que tous les membres de la Corporation doivent désormais faire preuve d'une plus grande responsabilité professionnelle.

C. : En terminant, Michelle Riopel, que pensez-vous retirer personnellement de votre rôle de syndic?

M. R. : Tout d'abord, j'en retirerai des connaissances, car il me faut acquérir une certaine formation avant de pouvoir jouer pleinement mon rôle. Il y a d'ailleurs des sessions prévues pour cela au Conseil interprofessionnel. Cette formation, il faut d'abord l'acquérir pour en faire bénéficier les membres. Je pense également que cette expérience me permettra de mieux connaître nos membres en pratique privée. Ils sont devenus très nombreux et ils doivent exercer leur profession dans un contexte qui a beaucoup évolué. Ayant toujours travaillé au sein d'un service interne, il me reste certains aspects de leur travail à découvrir. Avec le temps, je pense devenir plus à même de comprendre leurs difficultés. Enfin, malgré mon expérience très limitée, j'entrevois aussi cette fonction comme une source d'enrichissement professionnel et, je le répète, comme un défi personnel. •

1. Au sujet de la réforme, voir le numéro de mars 1993 de *Circuit*.

Chez les comptables agréés, une discipline rigoureuse



Pour en connaître un peu plus sur une profession à titre exclusif, Circuit a rencontré Raymond Moree/, syndic de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

propos recueillis par Stéphane Loysel

Circuit: Depuis combien d'années les comptables agréés (CA) ont-ils accédé à la reconnaissance professionnelle?

Raymond Moree/ : Si l'on parle de reconnaissance en vertu de l'actuel *Code des professions*, cela remonte à 1973. Mais la profession de CA elle-même existe depuis plus de 100 ans, l'Ordre ayant été créé en 1880.

C. : Le *Code des professions* impose à l'Ordre des comptables agréés l'obligation de protéger le public. Quels sont les principaux actes dérogatoires pour un comptable agréé?

R. M. : Le *Code de déontologie* de l'Ordre définit des droits et obligations envers le public, envers le client, envers la profession elle-même et envers les confrères. Par exemple, l'article 3.02.01 stipule que «le membre doit s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité, objectivité, indépendance et tout le soin nécessaire». On peut imaginer une multitude de gestes qu'un CA pourrait poser et qui viendraient enfreindre cet article. Il est donc impossible d'en dresser une liste exhaustive.

L'article 3.02.06 définit un certain nombre d'infractions aux règles d'indépendance et d'objectivité. Par exemple, se rend coupable d'une infraction le membre qui accepte le mandat d'exprimer une opinion sur les états financiers d'une compagnie dont il possède des actions, ou d'une entreprise dont lui-même, un de ses associés ou un de ses proches parents est administrateur, dirigeant ou employé. Un membre ne peut pas non plus être vérificateur d'une fiducie dont lui-même, un de ses associés ou un de ses proches parents est exécuteur testamentaire ou fiduciaire. Certaines infractions sont donc spécifiquement prévues dans notre *Code de déontologie*, mais celui-ci contient avant tout des articles de portée générale, qui établissent des principes; reste à savoir comment le membre pourrait contrevenir à ces principes, et il existe toutes sortes de façons de le faire.

Former et informer les membres

C. : Comment l'Ordre des comptables agréés s'y prend-il pour faire respecter le *Code de déontologie* par ses membres? Recourt-il au soutien, à la formation, à la coercition, ou aux trois à la fois?

R. M. : Aux trois à la fois. D'une part, des cours portant spécifiquement sur le *Code* sont inclus dans la formation des futurs

CA. Le *Code* fait également l'objet de questions dans l'examen d'admission à l'Ordre. D'autre part, l'Ordre, par le truchement de la revue *Bilans* et des cours de formation continue qu'il dispense, fournit aux membres l'occasion de faire le point sur certaines notions de déontologie. On s'en assure également par l'ensemble des mesures qui ont été mises en place, au demeurant bien avant

l'entrée en vigueur du *Code des professions*, pour imposer des sanctions aux membres qui contreviennent au *Code de déontologie*. Précisons que, lorsque des membres sont traduits devant le Comité de discipline de l'Ordre, les sanctions qui leur sont imposées sont publiées. Certaines le sont avec mention du nom du membre, ainsi que l'impose le *Code des professions*; dans les cas, par exemple, de radiation permanente ou temporaire, ou de révocation de permis. Ainsi, au moyen de la chronique disciplinaire de la revue *Bilans*, l'Ordre rappelle constamment à ses membres l'existence des règles, en les renseignant sur les situations qui ont été portées devant le Comité de discipline et sur les sanctions qui se sont ensuivies. Par ailleurs, on s'assure que le membre est conscient de ses obligations en matière de déontologie en lui imposant certains devoirs. Par exemple, c'est un acte dérogatoire pour un membre que de ne pas rapporter à l'Ordre une situation dont il a connaissance et qui constitue, à ses yeux, une infraction au

Code de déontologie, ou à la *Loi sur les comptables agréés*.

C. : La sensibilisation à l'éthique professionnelle fait-elle également partie des sujets abordés au cours des stages?

R. M. : Oui. Durant la période de stage, le stagiaire voit en fait les règles de déontologie s'appliquer à l'intérieur même du cabinet où il fait son stage. Par exemple, si le cabinet est nommé vérificateur d'un nouveau client, le stagiaire va voir le cabinet communiquer avec le vérificateur antérieur pour lui demander s'il a des objections professionnelles à ce que le cabinet accepte le mandat. Cette sensibilisation est donc bien présente.

C. : Y a-t-il des rappels en cours de carrière?

R. M. : Bien sûr. Par exemple, chaque fois qu'une modification est proposée au *Code de déontologie*, elle est soumise à l'approbation des membres, par l'intermédiaire de la revue *Bilans*. Les membres sont alors appelés à faire connaître leurs commentaires. Par ailleurs, comme nous l'avons dit, le programme de formation continue offert par l'Ordre comprend un cours portant sur la déontologie. Des rappels sont également faits au moyen de lettres



Raymond Moree/

Photo: PhotoGraphex

envoyées aux membres par le syndic ou le Bureau de l'Ordre, à propos de questions de déontologie, par exemple en cas de recrudescence d'infractions à une disposition particulière du *Code*. Ce sont là autant de formes de rappel.

Le Comité de discipline: nn tribunal

C. : Quel rôle joue le Comité de discipline?

R. M. : Le Comité de discipline a été créé par le *Code des professions*. Chaque corporation professionnelle est tenue d'en avoir un. C'est devant lui que sont traduits les membres qui se sont rendus coupables d'infractions au *Code de déontologie*, à la suite de plaintes qui lui sont soumises par le syndic.

Les plaintes relatives au comportement d'un membre sont d'abord adressées au syndic. Le syndic fait alors enquête. Si, au terme de son enquête, il se rend compte que le membre n'est pas coupable des actes qu'on lui reproche, il doit informer le plaignant de sa conclusion et lui faire savoir qu'il n'a pas l'intention de traduire le membre devant le Comité de discipline. Si, en revanche, il est établi que le membre est coupable, le syndic a l'obligation de déposer une plainte formelle auprès du Comité de discipline, se substituant ainsi au plaignant initial, dont il épouse la cause.

Le Comité de discipline joue le rôle d'un tribunal; il siège toujours par bancs de trois personnes: le président du Comité, qui est un avocat, et deux personnes choisies parmi les membres du Comité. Le Comité reçoit la plainte, puis entend les représentations du syndic, d'une part, et du membre, d'autre part. Le membre a droit à une défense pleine et entière et fait ses propres représentations, le plus souvent assisté d'un avocat. Après délibération, le Comité peut conclure que le membre n'est pas coupable, auquel cas il rejette la plainte. En revanche, s'il conclut que le

membre est coupable, il rend un verdict de culpabilité qui a valeur juridique. Cette décision entraîne une nouvelle audition, qui porte cette fois sur la sanction à imposer. Le Comité puise alors à l'article 156 du *Code des professions* pour décider de cette sanction, qui, selon la nature et la gravité de l'infraction, peut aller de la simple réprimande à la révocation du permis d'exercice. Le membre peut appeler de la décision du Comité de discipline devant le Tribunal des professions et, le cas échéant, devant la Cour supérieure, la Cour d'appel, voire la Cour suprême. •

Ethics in Court Interpretation

by Don Gilmore

COURT interpreters occupy a somewhat unique position within the Corporation. For no other group within the Corporation is the imperative of protecting the public so vital. Court interpreters play a crucial role in the justice system. Without them, accused persons or witnesses who cannot speak the language of the court would be reduced to silence, deprived of their right to a fair trial. The consequences of incompetence or misconduct can be extremely serious: mistrial, acquittal of the guilty or conviction of the innocent.

Given the particular environment in which COURT interpreters operate, what may be the impact of the CPTIAQ's Code of Ethics on members working in courts?

In general, it can be said that the Code reaffirms the obligations imposed on court interpreters by the role they play. However, there are some provisions of the Code that take on a particular importance with respect to court interpreters. For example, the Code emphasizes the necessity of being prepared and of taking into account the limitations of one's abilities (3.01.01). Given the potential repercussions, court interpreters have a duty to refuse any proceeding for which they are unqualified and to insist on being given adequate support to prepare themselves, particularly in the case of expert testimony.

The Code also sets a standard for professional secrecy (Subdivision 7) that can be interpreted quite broadly in the case of court interpreters. Publication bans, *in camera* proceedings and solicitor-client interviews impose a requirement for strict confidentiality. A standard for discretion is also implied. Interpreters should avoid talking to a victim or an accused or socializing with any of the parties involved. The requirement is that of absolute impartiality, of being above the fray.

The new Code of Ethics should help to ensure that court interpreters meet the high standards required for justice to be served. •



Don Gilmore is the past president of the Court Interpreters' Committ...

▼ traduction • correction • mise au point
de textes médicaux et paramédicaux

SONANCES

Jacques Boulay, MD., F.R.C.P. (C)
membre d'honneur
de la C.P.T.I.A.Q.

857, rue du Chanoine-Martin
Sainte-Foy
QUÉBEC G1V 3P6

Téléphone et télécopieur: (418) 657-7955

l'information et la formation avant toute chose

La Corporation professionnelle des orthophonistes et audiologistes du Québec s'emploie activement à ce que ses membres conservent leurs compétences et leur intégrité professionnelle.

par Renée Boisclair Papillon

L'ADOPTION du *Code des professions* en 1973 a marqué un tournant important dans l'évolution du professionnalisme au Québec. Dans les décennies antérieures à cette adoption, les professionnels adhéraient à une éthique plutôt rattachée à l'idée de vocation ou à la mission dont ils se sentaient investis. À cette époque, chaque corporation établissait sa propre réglementation, qui répondait davantage aux besoins particuliers de ses membres qu'à ceux des clients. L'adoption du *Code* a apporté un changement fondamental: la fonction principale des corporations n'était désormais plus la formation ni la défense de la profession, mais la protection du public. Cette dernière notion est désormais le fondement du professionnalisme au Québec.

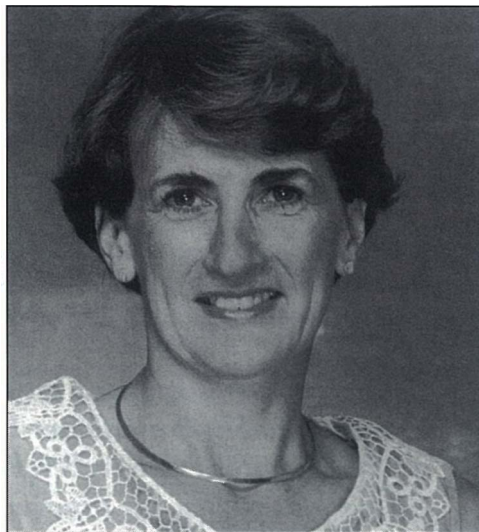
Comment une corporation assure-t-elle la protection du public? En garantissant la compétence et l'intégrité de ses membres et en montrant au public que ces mêmes membres font l'objet d'une surveillance adéquate dans l'exercice de leurs fonctions. Le *Code des professions* oblige chaque corporation à adopter un code de déontologie qui devient la « bible » des professionnels, le guide qui dicte les règles de conduite envers le public, le client et les autres membres de la corporation. Le code de déontologie contient les règles relatives aux actes dérogatoires et aux activités incompatibles avec la profession, au secret professionnel, à l'accessibilité du client à son dossier, à l'information à donner au client sur les services que le professionnel rend et, enfin, à la publicité permise. Le *Code des professions* prévoit certains mécanismes pour obliger les corporations à exercer une surveillance des activités professionnelles de leurs membres, entre autres, l'inspection professionnelle et un système disciplinaire.

La tâche la plus importante d'une corporation est de voir à ce que ses membres respectent le code de déontologie. Comment la Corporation professionnelle des orthophonistes et audiologistes du Québec (CPOAQ) s'y applique-t-elle?

Une sensibilisation intégrée à la formation

La CPOAQ privilégie un modèle souple où l'information, le conseil et le soutien priment sur la contrainte. La notion de professionnalisme doit s'acquérir tout au long de la formation universitaire. La Corporation compte avant tout sur les professeurs pour promouvoir les attitudes et la mentalité qui font un bon professionnel. Dès le début de leurs études universitaires, on explique aux étudiants qu'ils seront membres d'une corporation et qu'ils seront soumis à un code d'éthique leur imposant certaines règles de conduite. Durant la troisième année d'études, on consacre quelques heures de cours au système professionnel, au professionnalisme et à la responsabilité professionnelle. Peu avant le début de leurs stages cliniques, les étudiants rencontrent un représentant de la CPOAQ qui leur explique les principaux éléments du code de déontologie et du règlement sur la tenue des dossiers. Tout en

Renée Boisclair Papillon est présidente de la Corporation professionnelle des orthophonistes et audiologistes du Québec.



Renée Boisclair
Papillon

demeurant responsables des actes posés, les superviseurs de stage amènent les stagiaires à se familiariser avec les devoirs et obligations dictés par le code et à adapter leur conduite en conséquence. Cet apprentissage de la responsabilité professionnelle se poursuit tout au long des stages réalisés durant la quatrième année d'études.

La Corporation joue également son rôle

Comment faire en sorte que les membres respectent le code de déontologie? La CPOAQ organise une rencontre d'information et d'interprétation du code de déontologie au moment de l'adhésion des nouveaux membres. De cette façon, les nouveaux adhérents, qu'ils viennent des universités québécoises ou de l'extérieur du Québec, ont une compréhension du code conforme à l'esprit du professionnalisme québécois.

Par ailleurs, le comité d'inspection professionnelle de la Corporation veille à l'application des normes de pratique professionnelle et s'assure de la compétence des membres. Ce comité adopte une approche axée sur l'échange professionnel. L'inspecteur souhaite



dactylographe rapide MR inc.

7305, AVENUE FIELDING
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4V 1R7
TÉLÉPHONE : 482-6751

- Transcription de cassettes micro, mini ou régulières ◦
- Spécialités; médical, technique, informatique, juridique ◦
- WordPerfect (modem) Télécopieur; 482-7572 ◦

jouer un rôle de conseil et de soutien pour amener les membres à se conformer toujours plus à l'esprit du code et à ses règles de conduite. Avant la visite d'inspection, les professionnels reçoivent un questionnaire d'auto-évaluation, et lors de sa visite, l'inspecteur discute des réponses avec eux. Ce questionnaire permet aux professionnels de réfléchir sur leur façon d'appliquer le code et ses règlements dans leur quotidien.

Le code de déontologie recommande aux membres de développer une compétence clinique à la fine pointe du progrès scientifique. À cet égard, le comité d'éducation continue offre des conférences, des ateliers et des stages pour répondre à leurs besoins. De plus, pour encourager les membres à être toujours plus actifs, la CPOAQ mettra sur pied un système de mesure permettant de comptabiliser des activités qui contribuent à la formation théorique et clinique.



L'éthique journalistique en cause

L'éthique journalistique n'est encadrée dans aucun code parce que les journalistes ne sont pas obligés d'adhérer à une association. L'éthique, c'est plutôt le respect de l'objectivité et une recherche absolue de la vérité. À l'heure actuelle, elle est plus portée par l'individu que par un groupe.

Mais il y a un renouveau. Pour en parler, Circuit a rencontré la journaliste Hélène Boyer.

propos recueillis par Solange Lapierre

EN MATIÈRE d'éthique, les journalistes en tant que groupe s'intéressent à la défense de la profession, revendiquant des bases plus solides, demandant qu'on respecte leur travail, qu'on protège leurs sources. Il y a aussi des débats sur les cadeaux, les voyages qu'un journaliste se voit offrir. La position européenne est très différente de celle du Québec. Mais l'éthique n'est encastrée dans aucun code de déontologie. On en parle dans les grandes lignes. Elle relève de la morale et, avec la morale, on peut remonter jusqu'à Kant. C'est-à-dire à une règle du genre: «de chacun de tes actes, peut-on tirer une loi universelle?» Au dernier congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, on a demandé au Conseil de presse de préparer un code de déontologie, mais on ne s'est pas entendu sur qui en assurerait l'application...

À l'heure actuelle, le cas le plus fréquent où l'éthique intervient, c'est le libelle : où s'arrêter avant d'être poursuivi? On le voit moins ici, car la presse s'intéresse peu à la vie privée.

Circuit: Mais on sait que Pierre Foglia, par exemple, est souvent mis en cause.

Hélène Boyer: Le journaliste salarié est protégé par son entreprise de presse, ce qui n'est pas le cas de tous les journalistes, comme les indépendants. Cela explique que les journalistes s'autocensurent pour éviter un sujet qui peut les amener devant les

Comme toute corporation professionnelle, la CPOAQ a mis en place un appareil disciplinaire qui repose sur deux éléments : un syndic et un comité de discipline. Jusqu'à présent, le nombre de demandes et de plaintes est peu élevé. Le syndic joue toutefois un rôle de conseil et de soutien auprès des membres au moyen de consultations téléphoniques et de chroniques dans le bulletin interne de la Corporation.

La CPOAQ vise à informer ses membres, à accroître leur compétence et à maintenir leur intégrité professionnelle. Ces objectifs sont à la base du mandat des personnes qui travaillent au siège de la Corporation tout comme de celles qui œuvrent dans les comités obligatoires ou facultatifs.

En résumé, par ses actions, la CPOAQ s'efforce de développer des attitudes qui contribuent à promouvoir le professionnalisme chez ses membres. •

tribunaux et, même, qu'il y ait parfois des manquements éthiques. On constate un autre phénomène : le journalisme s'est embourgeoisé. Des études indiquent que les journalistes font à peu près toujours appel aux mêmes sources. Peut-on alors dire que le journaliste respecte l'éthique de sa profession? Il attend les communiqués de presse; il ne va plus vers la nouvelle, elle vient vers lui.

C. : N'y a-t-il pas des journalistes d'enquête?

H. B. : Il y a très peu d'équipes constituées comme telles. Il y en a une à Newswatch. Celle de *The Gazette* a été démantelée récemment. On est dans une espèce d'engrenage douloureux, à la poursuite de la publicité, de la rentabilité.

Un code moral

C. : La *Charte de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec*, n'est-ce pas un code de déontologie?

H. B. : Oui, mais ce ne sont que des grands principes. Exemples : «Le journaliste doit rapporter la nouvelle de façon juste et équitable»; ou encore, «... dans la mesure du possible, rapporter la nouvelle sans entacher la réputation de quelqu'un». Les codes sont davantage associés aux corporations professionnelles. Les journalistes ne sont pas obligés d'appartenir à une corporation - il n'y en a pas - ni à une association professionnelle. Tout le monde peut être journaliste. Dans le milieu, il y a deux pôles. Pour et contre un cadre. Un cadre pour éviter les dérapages déontologiques, comme on en a vu en Europe avec le suicide du premier ministre Pierre Bérégovoy. On s'est acharné sur quelqu'un : est-ce vraiment nécessaire pour expliquer un phénomène de société? Il faut se poser la question.

Hélène Boyer est présidente de la section québécoise de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française. Elle écrit dans plusieurs journaux et magazines, dont *Le Devoir*, *PME* et *Les Affaires*. Elle poursuit des études sur la presse en Roumanie) principalement sur la responsabilité journalistique.



S'annoncer en toute honnêteté

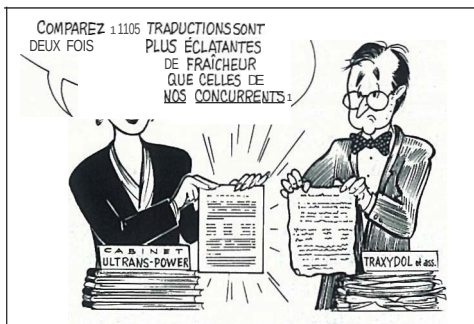
La publicité, c'est bon pour les affaires... si on se conforme aux impératifs du Code de déontologie.

par Gilles Tremblay

LA PUBLICITÉ des professionnels de la langue est régie par les articles 37 à 44 du *Code de déontologie* de la CPTIAQ. Ces articles imposent des devoirs et dictent des impératifs qu'on peut résumer comme suit.

La publicité doit être rigoureusement exacte (article 37). Il s'agit de toute façon d'une règle d'or de la publicité, qu'elle soit commerciale ou professionnelle. Il faut donc éviter toute affirmation ambiguë pouvant laisser croire, par exemple, que l'on excelle dans tous les domaines ou que le rythme de travail peut s'accroître à l'infini... ou presque. Il faut également préciser son nom personnel ou la raison sociale sous laquelle on exerce ses activités, ainsi que le titre professionnel (article 41).

On ne peut se servir des procédés de la publicité pour



Lise Gauthier

s'affirmer au détriment des collègues ou des concurrents (article 44). Ainsi, nul ne peut affirmer ou sous-entendre qu'il est «le meilleur», ou «meilleur que...». Cet article du *Code* suppose qu'on ne peut pas non plus avoir recours à des superlatifs absolus «d'as des as de la traduction, de l'interprétation ou de la terminologie!». Il nous semble donc préférable d'éviter même les mentions du genre «Nous essayer, c'est nous adopter» ou «Un essai vous convaincra». Laissons au client le

soin de faire ses choix. En revanche, la publicité peut vanter les compétences ou les spécialisations offertes.

Il faut s'abstenir de reproduire, dans la publicité, les témoignages, par exemple les références et les recommandations (article 43). En effet, on pourrait ainsi jeter l'auteur de ces témoignages dans un profond embarras et perdre un client. Le client qui vous adresse une lettre de félicitations le fait généralement à titre particulier, et non pour que sa lettre soit semée aux quatre vents. Par contre, l'usage veut que dans les offres de service, entre autres, on fournisse ces témoignages avec l'accord de leur auteur et à la demande expresse du client. Dans ce cas, la présentation des témoignages ne relève plus du domaine de la diffusion «grand public», mais s'inscrit dans le cadre de la communication de pièces à titre particulier.

Les compétences annoncées dans la publicité doivent être parfaitement justifiées (article 38). Annoncer des compétences que l'on ne possède pas, c'est à la fois tromper le client et se tromper soi-même.

La propriété du cabinet, lorsqu'il s'agit d'un argument publicitaire, doit être clairement établie (article 39). Il faut évidemment s'abstenir d'utiliser le prestige d'un nom pour laisser croire que la personne visée traduit ou révise elle-même les textes.

Les services compris dans les honoraires et les prestations qui en sont exclues doivent être définis; les services complémentaires et les honoraires correspondants doivent être précisés (article 40). Il faut toujours songer au client non initié qui pourrait croire, par exemple, que les honoraires de traduction comprennent les corrections d'auteur ou les multiples relectures d'épreuves qui accompagnent la réalisation d'un texte imprimé.

Enfin, il faut conserver les pièces publicitaires pendant deux ans et les mettre à la disposition du syndic de la Corporation (article 42). Ainsi, il convient de garder les maquettes et les prêts-à-photographier des annonces publicitaires ou encore le support de la publicité (par exemple la revue), dans l'éventualité d'une contestation. •

Tr

TRANSLATEC CONSEIL LTÉE

FAX: (514) 393-1373
MODEM' (514) 393-9626
TÉLÉPHONE (514) 393-9393

Gilles Tremblay est propriétaire du cabinet Inter-Pro.

La préoccupation première du professionnel: son client



Ce n'est pas tout d'accomplir un travail au-dessus de tout reproche. Il faut bien communiquer avec nos clients et savoir conserver leurs secrets.

par Raymond Frenette

COMME tous mes collègues de la CPTIAQ, je recevais, il y a quelque temps, notre nouveau *Code de déontologie*. Comme eux tous, également, j'en ai fait une première lecture. C'est plutôt rigoureux que rigolo... plutôt aride, complexe et, tout au moins en apparence, carrément contraignant. Du coup, je croyais relire les commandements de Dieu ou de l'Église ou les règlements sentencieux de nos vieux collègues d'autrefois: « conduite empreinte d'objectivité, de modération et de dignité », «... un motif juste et raisonnable... », «... éviter les conversations indiscretes... », «... s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité... », «... éviter toute déclaration trompeuse... », «... ne doit pas surprendre la bonne foi d'un autre membre... ».

Et pourtant, c'est bien à nous, les professionnels en exercice, qu'il appartient de donner vie à ce code en l'appliquant concrètement chaque jour. Je me suis donc résolument mis à la tâche et je l'ai relu intégralement à deux reprises, en l'annotant et en m'arrêtant particulièrement à la section portant sur les devoirs envers le client, pour constater que, en fin de compte, le président du comité sur la réglementation, André Desrochers, avait parfaitement raison quand il écrivait dans sa présentation: «... si le *Code de déontologie* proposé s'écarte considérablement par sa forme de celui qui nous régit actuellement, il en respecte fidèlement l'esprit... ».

Par ailleurs, on comprendra, compte tenu du fait que j'exerce moi-même la profession au sein d'un cabinet de traduction, que mes préoccupations et les aspects du *Code* qui ont retenu mon attention visent plus particulièrement cette forme d'exercice de la profession.

Compétence et qualité

Dans ce domaine, je me contenterai de souligner trois éléments qui m'apparaissent importants, soit l'acquisition de connaissances théoriques, l'acquisition de l'expérience et le devoir de consulter.

Il faut, bien sûr, posséder les connaissances fondamentales propres à l'exercice de la profession pour ensuite continuer à les enrichir tout au long de sa vie professionnelle, en fonction des orientations particulières prises au fil des ans, des domaines d'exercice de la profession et des besoins de la clientèle. On a donc le devoir de se ménager du temps, de l'énergie et des ressources financières pour se perfectionner sans cesse, comme tout professionnel digne de ce nom.

D'autre part, les connaissances théoriques doivent s'enrichir d'une expérience concrète pour mieux servir la clientèle. À cet égard, il me semble important que cette expérience soit acquise d'une façon structurée et avec l'aide et l'orientation de professionnels chevronnés, au moyen d'un stage ou d'un encadrement spécial.

Le troisième volet me semble également essentiel, car quelles que soient les connaissances et l'expérience acquises, on a le devoir de consulter, au besoin, un collègue traducteur, un membre d'une autre profession ou une personne-ressource spécialisée.

Intégrité et rémunération

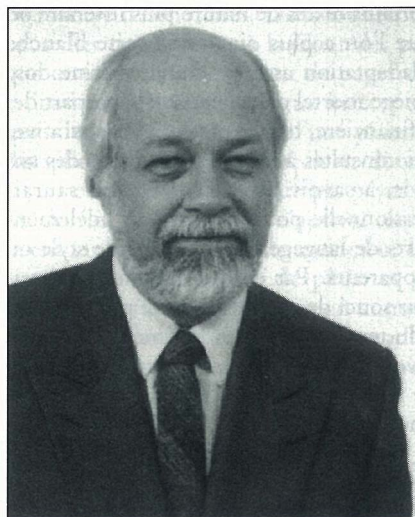
Pour ma part, je n'ai jamais rencontré de traductrice ou de traducteur agréé qui manquait véritablement d'intégrité. Par contre, je leur ai souvent reproché leur très grande timidité à faire valoir leurs compétences, leur expérience et leurs qualités. Je crois que l'intégrité du traducteur professionnel lui impose de faire valoir auprès du client **uniquement** les compétences et l'expérience acquises, mais **toutes** ces compétences et cette expérience. C'est un des éléments cruciaux du climat de confiance que tout professionnel doit établir avec son client. En réalité, le mot clé en matière d'intégrité, tout comme en matière de rémunération, est **transparence**.

Les honoraires doivent évidemment être établis en fonction des compétences et de l'expérience des personnes qui interviennent dans le dossier, et également, bien sûr, en fonction du temps consacré, de la difficulté et de l'importance du mandat, de même que, s'il y a lieu, de son caractère inhabituel ou de la célérité exigée. À mon avis, il faut donc:

- préciser le montant des honoraires prévus ou donner une estimation ferme lorsque c'est possible;
- décrire tous les services compris dans les honoraires;
- prévenir le client si l'on prévoit d'autres frais (ex. : messagerie, télécopie, photocopie, appels interurbains), à moins que ces frais ne soient déjà compris dans les honoraires prévus ou l'estimation;
- tenir un dossier très clair sur chaque travail, dont le client peut obtenir copie sur demande;

- prévoir, si le mandat le justifie et le requiert, des frais d'administration et de coordination dont le client devra être informé à l'avance, ces frais étant intégrés aux honoraires ou exigés en sus, selon le cas;

- faire preuve de la transparence la plus totale afin que le client constate clairement la correspondance entre les honoraires et les



◀ Raymond Frenette

Raymond Frenette est associé principal du cabinet Trius.

composantes des services rendus : recherche terminologique, intervention informatique (conversion, etc.), recherche documentaire, consultation de personnes-ressources ou d'autres professionnels, acquisition d'ouvrages particuliers, mise en page et formatage particuliers, révision, relecture, correction d'épreuves, messagerie, support magnétique, téléphone (interurbain), photocopie, télécopie.

Nos prédécesseurs nous ont joué un vilain tour en répandant, au sein de notre profession, l'usage de la facturation des honoraires selon le nombre de mots. La nature même de ce moyen de rémunération met l'accent de façon démesurée sur l'aspect quantitatif de notre travail. Rares sont les membres de professions similaires qui travaillent «à la pièce», pour ne pas dire la «chaîne de montage». Le problème, ce n'est pas que le montant de nos honoraires ainsi calculé soit si défavorable pour nous, mais c'est plutôt l'impression qui est créée et entretenue chez le client, selon laquelle la quantité constitue un facteur primordial. Ne serait-il pas plus normal d'attirer d'abord l'attention du client sur les compétences, l'expérience et la capacité d'organisation des membres de l'équipe à laquelle il entend confier ses besoins de traduction? Pour ma part, je privilégie fortement la facturation horaire.

Je crois que la traduction axée sur la quantité entraîne ultimement chez les donneurs d'ouvrage une incompréhension presque totale de la nature de notre travail. Je me contenterai de signaler, à l'appui de ce que j'avance, un symptôme probant de cette grossière incompréhension, vestige tenace d'une époque que je croyais pourtant révolue. Le 2 octobre 1993 (c'est tout de même très récent...), le journal *La Presse* publiait dans ses offres d'emploi l'annonce pathétique d'une entreprise qui recherchait les services «d'un(e) secrétaire-traducteur(trice)» (sic). Pour ma part, on ne réussira jamais à me faire croire que nous nous sommes acquittés parfaitement de nos devoirs envers les clients tant que ces derniers nous percevront de cette façon. Je serais un peu moins ennuyé si l'on me signalait la parution d'offres d'emploi du genre «secrétaire-médecin, secrétaire-avocat(e), secrétaire-comptable, secrétaire-ingénieur(e)». Chose certaine, la quantité ne constitue pas le principal critère pour la plupart des autres professions.

Responsabilité professionnelle

Nous devons engager notre responsabilité professionnelle et notre responsabilité civile personnelle, soit. Toutefois, j'estime qu'il est crucial d'attirer l'attention de tous mes collègues sur la fidélité au texte d'origine. D'aucuns, sans doute bien intentionnés, insistent à mon avis beaucoup trop sur l'amélioration du texte d'origine dans le but fort louable de le rendre plus élégant et plus attrayant dans la langue cible. Cette orientation peut se révéler fort pertinente dans le cas de certains textes de nature plus littéraire où l'on sait pertinemment que l'on a plus ou moins carte blanche pour aller même jusqu'à l'adaptation assortie d'une certaine dose de création, mais c'est un piège mortel dans le cas de la plupart des textes de nature juridique, financière, technique ou administrative.

Tous les avocats que j'ai consultés à cet égard au cours des ans m'ont donné le même avis, à savoir qu'aucun juge ne saurait m'imputer une faute professionnelle pour avoir rendu fidèlement un texte, y compris les écarts de langage, les faiblesses de style ou les erreurs et contresens apparents. Par contre, on me blâmerait certainement au civil, si, par souci de rendre un texte plus clair ou plus élégant, je m'écarterais du texte original au détriment du client. Le traducteur doit donc savoir que c'est à ses risques et périls qu'il se permet «d'embellir», de rendre plus précis ou concis, de corriger et d'améliorer... Cela ne signifie nullement qu'il faille traduire mot à mot, de façon bête et mécanique, mais sachons bien qu'il faut prendre des risques avec discernement.

Le secret professionnel

Il s'agit d'un élément extrêmement important, car le traducteur est appelé à se pencher sur des textes de nature très confidentielle et il a accès à des documents également confidentiels dont il a besoin pour accomplir un travail de qualité. Par ailleurs, lorsqu'un cabinet a réussi à mettre sur pied une solide équipe de traducteurs agréés spécialisés dans un domaine particulier, il est tout à fait normal qu'il offre ses services dans ce domaine à plusieurs entreprises ou organismes exerçant des activités similaires.

On comprendra facilement alors l'importance du secret professionnel et des précautions exceptionnelles que le cabinet doit prendre pour protéger le caractère confidentiel des travaux qui lui sont confiés par ses divers clients.

Agir en véritables professionnels

En fin de compte, comme dans toute relation humaine, il n'y a rien d'immuable. Chacune des étapes de l'offre et de l'acceptation d'un service professionnel nécessite des interventions et des mises au point constantes qui tiennent compte des circonstances. Il m'apparaît primordial de faire preuve en tout temps de bon sens et d'un excellent jugement. La vertu ne vaut rien en elle-même, et nombreux sont ceux qui, en son nom, ont commis les pires turpitudes et les plus grandes injustices envers leurs semblables. C'est donc l'esprit de ce *Code de déontologie* qui doit retenir notre attention. Le vrai professionnel est animé d'un profond désir de rendre un service de qualité à ses clients en échange d'une rémunération juste et raisonnable en comparaison de services semblables rendus par les membres des professions qui s'apparentent à la nôtre. •



Le Code de déontologie et les terminologues

par **Marielle Hébert**

L'ARTICLE 35 du *Code de déontologie* de la CPTIAQ intéresse particulièrement les terminologues :

«Le membre ne doit pas surprendre la bonne foi d'un autre membre ou se rendre coupable envers lui d'un abus de confiance ou de procédés déloyaux. Il ne doit pas, notamment, s'attribuer le mérite de travaux qui revient à un autre membre.»

La reconnaissance de la propriété intellectuelle est ainsi officiellement proclamée. Il est désormais tout à fait légitime pour les terminologues de confirmer leurs prétentions relativement à la protection des définitions terminologiques, entre

Marielle Hébert est présidente de la Section des terminologues.

Respecter les collègues, c'est respecter la profession



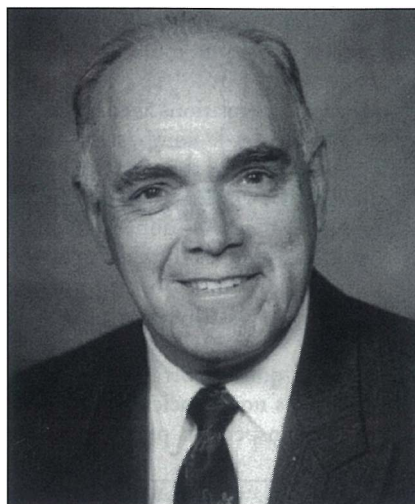
Le Code de déontologie de la CPTIAQ comble une lacune du code de l'ancienne STQ en balisant les relations que doivent entretenir les membres avec leurs collègues et la Corporation.

par Daniel Deveau

ON PEUT dire sans risque de se tromper que le *Code de déontologie* de l'ancienne STQ était plutôt succinct, si on le compare au nouveau code de la CPTIAQ. En effet, le premier comportait une disposition générale invitant tous les membres de la STQ à le respecter, onze principes d'exercice de la profession de traducteur, d'interprète de conférence ou de terminologue et, finalement, neuf règles de conduite.

On le devinera facilement, cet ancien code de deux pages ne s'étendait pas très longuement sur les relations avec les collègues, ni sur les responsabilités de chaque membre à l'endroit de la STQ. Dans les principes d'exercice, trois articles évoquaient les rapports de chaque membre avec la Société. Un article affirmait que chacun et chacune répondait «devant la Société de toute infraction au *Code de déontologie*». Un autre demandait à chaque membre de «s'abstenir de toute manœuvre déloyale dans l'exercice de sa profession» et de veiller à ce que «sa publicité» ne soit pas «de nature à déconsidérer ni la profession ni les autres membres». Enfin, on y invitait le membre, «dans la mesure du possible», à «collaborer avec ses confrères et» à «apporter son appui aux organismes qui représentent sa profession».

Daniel Deveau est professeur au Département de traduction et des langues de l'Université de Moncton.



Daniel Deveau

Par ailleurs, les règles de conduite de l'ancien code comportaient trois articles traitant des rapports des membres avec leurs collègues et la Société. Le premier affirmait que la «publicité» d'un membre «ne doit pas être comparative», le deuxième précisait les modalités de désignation des membres agréés et des membres adhérents (notamment sur leurs cartes de visite, leur papier à en-tête et leur publicité professionnelle) et le troisième interdisait tout simplement aux membres d'«utiliser le logotype de la Société».

Il faut dire que, du temps de la STQ, les plaintes ou griefs adressés au comité de discipline ou au responsable du *Code de déontologie* étaient principalement de deux ordres. Périodiquement, des membres se plaignaient de ce que certains de leurs clients ne respectaient pas dûment leurs engagements, notamment en matière d'honoraires. Dans tous les cas, on ne pouvait que leur conseiller de s'adresser à la Cour des petites créances. Il est arrivé que certains clients refusent de payer des traducteurs parce qu'ils estimaient la traduction reçue inacceptable. Lorsqu'on leur expliquait les modalités d'étude d'une plainte de ce genre au comité de discipline, pratiquement aucun ne donnait suite à sa plainte. Certains ne voulaient sans doute pas payer les frais prévus pour ouvrir un dossier de discipline, d'autres, sûrs de leur bon droit, préféreraient sans doute laisser au traducteur l'initiative d'une poursuite. La deuxième catégorie de plaintes visait des personnes qui n'avaient pas payé leur cotisation annuelle, mais qui continuaient à se déclarer membre agréé, et des «adhérents» qui s'annonçaient comme «membre de la STQ», contrevenant ainsi à un article des règles de conduite précitées.

Se surveiller et surveiller les collègues

Tous les lecteurs et lectrices du nouveau *Code de déontologie* de la CPTIAQ auront très vite constaté que celui-ci est plus élaboré

autres, et à une utilisation «équitable» de travaux terminologiques à des fins de recherche ou d'étude. On voit que l'article 35 permet de protéger le document terminologique: ainsi, le nom de l'auteur d'une fiche devrait être cité, et la fiche elle-même ne devrait pas être altérée. L'article pourrait également servir de point de réflexion pour l'élaboration d'une politique claire et précise visant les auteurs qui versent leurs fiches dans des banques de données (TERMIUM, BTQ, etc.) qui, à leur tour, servent non seulement à la reproduction mais aussi à la création d'ouvrages terminologiques. En ce qui concerne les relations clients-professionnels, l'article sous-entend que les travaux terminologiques (sur support informatique ou autre) réalisés dans les entreprises demeurent la propriété de celles-ci. Un membre (pigiste de l'entreprise par exemple) ne devrait donc pas s'en servir en vue d'une exploitation commerciale ou même les utiliser pour d'autres clients.

Une ombre au tableau cependant. Comment parler des droits et des devoirs qui incombent particulièrement aux terminologues lorsque le code s'intitule *Code de déontologie de la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec*?

que celui de l'ancienne STQ. On ne peut pas dire, cependant, qu'il s'éloigne beaucoup des grandes exigences de notre ancien code. La section portant sur les devoirs envers la profession comprend deux volets. Le premier traite des actes dérogatoires prévus au *Code des professions*. Il s'agit essentiellement de diverses interventions intempestives de la part d'un membre pour qu'on recoure à ses services, pour infléchir l'issue d'une plainte portée contre lui et pour solliciter des honoraires ou autres sommes d'argent pour des actes répréhensibles. Sans verser dans une invite générale à la délation, notre nouveau code **affirme** tout de même qu'«il est du devoir de chaque membre de signaler à la corporation qu'il a des raisons de croire qu'un membre déroge à la déontologie professionnelle». Si l'on en juge par le comportement des membres de l'ancienne STQ, on a tout lieu de croire que nous n'abuserons pas de cette clause, mais qu'il y aura toujours des professionnels vigilants parmi nos collègues.

L'autre volet porte explicitement sur les relations avec la profession et les autres membres. Les articles qui le composent visent, dans l'ordre, les relations de chaque membre avec les fondés de pouvoir de la corporation «dans l'exercice de leurs fonctions dévolues par la loi», ainsi qu'avec les autres membres dont il «ne doit pas surprendre la bonne foi» ou envers lesquels il ne doit pas «se rendre coupable (00') d'un abus de confiance ou de procédés déloyaux». «Il ne doit pas, notamment, s'attribuer le mérite de travaux qui revient à un autre membre.»

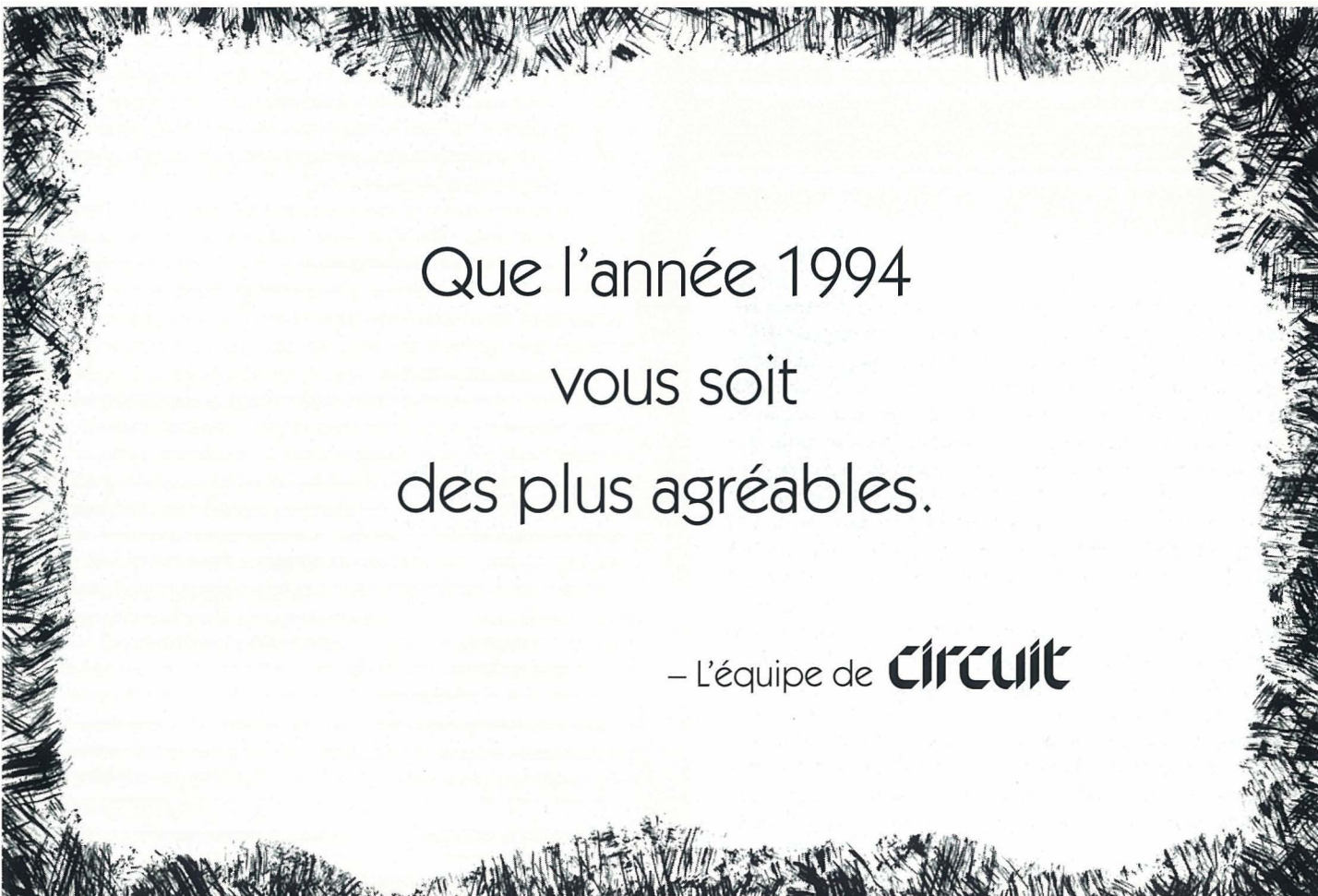
Cet article est plus précis que celui qui lui correspondait dans notre ancien code. Il faut dire que, dans notre ancienne structure, nous n'avions ni syndic, ni comité d'inspection professionnelle.

Nous avons toutefois un comité de discipline et un membre du Conseil qui veillaient au respect du code de discipline. Il y avait, en outre, un autre membre du Conseil qui s'occupait des questions relevant du *Code de déontologie*.

Aider au développement de la profession

Par ailleurs, le membre doit, «dans la mesure de ses possibilités, aider au développement de sa profession par l'échange de ses connaissances et de son expérience avec d'autres membres et les étudiants, par sa participation aux cours et aux diverses activités de la corporation.» On se réjouira de l'invitation qui est faite aux membres de partager leurs connaissances et leur expérience avec d'autres membres et avec les étudiants. Depuis que les compressions budgétaires et autres ont ralenti, et parfois carrément stoppé, les activités de formation des «grands» employeurs de traducteurs, de terminologues et d'interprètes, notre corporation doit redoubler d'efforts et prendre la relève dans ce domaine. Le programme de parrainage des candidats à l'examen d'agrément est un bon début. Il faut poursuivre ce programme et en inventer de nouveaux qui auraient tous pour but de permettre à nos jeunes professionnels d'entrer de plain-pied sur le marché du travail.

Le *Code de déontologie* de la CPTIAQ comporte à divers autres endroits des dispositions visant des aspects proches des relations des membres entre eux et avec leur corporation. On y retrouve notamment dans la section portant sur les devoirs envers le client toute une série de dispositions qui, mises en application et respectées, ne peuvent que favoriser les bonnes relations de chacun avec ses collègues et sa corporation. La section qui porte sur la publicité



Que l'année 1994
vous soit
des plus agréables.

— L'équipe de **CIRCUIT**

contient également des prescriptions qui touchent aux relations entre les membres et à celles avec le syndic de la corporation. Enfin, la dernière section comprend deux dispositions concernant l'emploi du symbole graphique de la corporation par un membre. Dans l'ancien code, il lui était tout simplement interdit de se servir du «logotype» de la société. Notre nouveau code précise que tout membre qui «reproduit le symbole graphique de la corporation à des fins de publicité, (...) doit s'assurer que ce symbole est conforme à l'original détenu par le secrétaire». Par ailleurs, il stipule que toute utilisation du symbole graphique «à des fins de publicité, sauf sur une carte professionnelle», doit s'accompagner de l'avertissement suivant : «Cette publicité n'émane pas de la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec et n'engage que la responsabilité de son auteur.»

Le nouveau *Code de déontologie* de la CPTIAQ est plus précis que l'ancien code de la STQ, et pour cause. Les traducteurs, terminologues et interprètes agréés font désormais partie des «ligues majeures», pour emprunter un anglicisme qui a connu ses heures de gloire. En outre, la «protection du public» est devenue un enjeu considérable en cette fin de siècle. Depuis nombre d'années déjà, notre société et sa culture sont très sensibles aux droits des personnes, surtout aux droits des «acheteurs» de biens et de services. La prestation du traducteur, du terminologue et de l'interprète agréés n'échappe plus à ce genre d'exigences qu'on peut qualifier de sociales. •

Quand le professionnel se fait délinquant

La criminalité professionnelle est un phénomène de plus en plus répandu, mais qui passe souvent inaperçu.

par Marc Brissette

LE PRÉSENT numéro de *Circuit* est consacré aux questions de déontologie, c'est bien sûr dans le but honorable de fixer des normes de conduite élevées dans l'exercice des professions. Mais c'est aussi, raison moins idéaliste et plus brutale, parce que notre société fait face à une criminalité professionnelle importante. Partant de ce constat, il faut tenter d'étudier objectivement cette criminalité afin d'en déterminer au moins la nature véritable et les principales caractéristiques.

Lorsqu'on cherche à cerner le phénomène de cette délinquance, constituée d'une variété de comportements professionnels répréhensibles, il vaut mieux adopter un concept non juridique, même s'il peut être un peu *Rou*. Ainsi, on peut définir la criminalité professionnelle comme étant essentiellement l'utilisation des pouvoirs conférés dans l'exercice d'une profession pour s'enrichir indûment ou causer des dommages tant à l'intérêt public qu'à des personnes qui vous font confiance. Il s'agit en gros d'un détournement, à des fins personnelles, des pouvoirs, privilèges et immunités accordés en raison de l'exercice d'une profession.

Un criminel comme les autres?

Cette définition particulière de la criminalité professionnelle nous amène à nous demander si on peut l'étudier de la même façon que les autres formes de criminalité. Est-ce qu'on peut étudier et traiter de la même façon le comportement de l'inadapté social et celui du criminel professionnel? Le premier recherche, souvent de façon primaire ou irrépressible, une compensation à son inadaptation dans la perpétration d'un crime qui le valorise. Comment comparer ce comportement à celui d'une personne

qu'on pourrait qualifier d'hyperadaptée sociale? Celle-ci connaît en effet les moindres rouages de la vie commerciale et professionnelle et sait très bien s'en servir pour planifier et réaliser, le plus souvent de sang-froid, l'acquisition criminelle de biens. Les gens qui ont tendance à voir dans le criminel traditionnel une victime impuissante de la société tendent, au contraire, à voir dans le délinquant professionnel un être qui se sert de façon éhontée des pouvoirs qu'il détient dans le monde commercial ou professionnel pour exploiter ses clients ou la masse des consommateurs, un être punissable en soi. Un être contre les actes duquel il faut réagir d'urgence au nom de la défense sociale et dont la gravité du comportement ne trouve guère d'élément atténuant à leurs yeux. Il est évident qu'on n'adopte pas la même attitude à l'égard des deux formes de criminalité.



Marc Brissette a été chargé de cours de criminalité des affaires à l'Université de Montréal et professeur substitut de droit pénal à l'UQAM, ainsi que conseiller juridique de la Régie du cinéma. Il élabore actuellement une synthèse jurisprudentielle de toutes les décisions déontologiques de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

La criminalité professionnelle se différencie aussi de la criminalité traditionnelle par son impact social, l'ampleur des sommes en cause et l'importance du tort causé aux victimes directes. Il peut s'agir de dommages irréparables à la santé des gens, de leur incapacité d'obtenir justice ou de la perte de confiance définitive dans les services fournis par tous les membres d'une profession. Il faut noter, de plus, l'effet d'exemple sur les autres membres de la même profession qui, par imitation ou pour soutenir la concurrence avec le professionnel criminel, peuvent être amenés à adopter les mêmes comportements et à devenir eux-mêmes criminels.

Un type de crime peu visible

Pourtant, la criminalité professionnelle reste un domaine mal exploré. Le caractère secret ou tout au moins peu accessible des sources de renseignements et le peu de recherches en ce domaine empêchent toute estimation précise de son importance. La population en ignore généralement l'existence et reste encore subjuguée par l'aura de confiance qu'elle confère traditionnellement à ses notables et professionnels. Il en résulte une absence de désapprobation sociale marquée à l'égard de cette criminalité ainsi qu'une absence de contrôle social qui donnent aux professionnels des occasions d'appropriation aisée et sans violence du bien d'autrui et une capacité exceptionnelle de dissimuler leurs activités illicites. Déjà détenteurs d'un pouvoir d'action supérieur au commun des mortels, ils en arrivent à obtenir une immunité presque totale à l'égard de leurs actions criminelles. Dès lors, l'occasion et l'absence relative de contrôle font le larron. Ajoutons à cela que le choix d'une profession est souvent davantage déterminé par l'appât du gain et de l'enrichissement rapide que par l'appel de la vocation. Il va de soi qu'on sera alors forcément amené, si par malheur l'exercice de cette profession ne s'avérait pas aussi enrichissant que prévu, à saisir les occasions offertes pour qu'il le devienne.

La criminalité professionnelle n'est alors qu'une exagération de la logique spéculative qui caractérise nos rapports sociaux et l'expression ultime de la recherche du profit qui découle de notre système économique. Ainsi, dans le processus du passage à l'acte, on peut distinguer trois formes de délinquance professionnelle. La première, dite professionnelle, repose sur une organisation systématique visant la maximisation du profit. La seconde est une délinquance occasionnelle: sans être systématique, elle sera causée par une occasion d'augmenter facilement ses profits. Enfin, la troisième, dite situationnelle, est celle du professionnel qui est normalement honnête mais qui, pour se sortir d'une situation difficile, va commettre un crime, que ce soit une fraude fiscale, une faillite frauduleuse ou une appropriation de fonds détenus pour ses clients.

Abuser de la confiance du public

La criminalité professionnelle se caractérise toujours par une tendance à exploiter la confiance du public envers les professionnels pour influencer, tromper ou abuser. Dans la criminalité professionnelle organisée, l'élément d'organisation vise à assurer l'occultation du délit, c'est-à-dire à faire en sorte qu'il ne soit pas connu au moment où il est commis, ni le plus longtemps possible après. Pour y parvenir, le criminel professionnel agit sous le couvert des mécanismes normaux de la vie professionnelle, à la faveur de la complexité même de ces mécanismes qui le maintiennent hors d'atteinte de l'observation et de la compréhension du commun des mortels, souvent avec la complicité de détenteurs de postes de confiance. Étant ainsi peu connue du public, la criminalité professionnelle se caractérise par une absence de réprobation sociale et de stigmatisation qui favorise une absence de culpabilité chez le criminel professionnel.

On peut conclure ce bref aperçu de la criminalité professionnelle en disant, comme le juge Gilbert Morier, que de continuer à faire payer au public le prix de la prolifération de ce genre de crimes, en raison de l'absence de sanctions due à l'indifférence délibérée des gouvernements, équivaut à survivre avec une fièvre constante. -

Quelques exemples de crimes professionnels et des dommages sociaux qu'ils causent

Les avocats, les notaires et les comptables agréés ont accès à des sommes d'argent qu'on leur confie à différents titres. Il arrive que ces professionnels ne gardent pas ces sommes dans des comptes en fidéicommis et se les approprient, particulièrement lorsqu'ils sont en difficulté financière. Des citoyens peuvent ainsi y perdre les économies de toute leur vie.

Les médecins et les dentistes étant soumis en tout ou en partie au régime de l'assurance-maladie du Québec ont souvent la tentation d'abus de la situation en faisant des réclamations d'honoraires pour des services médicaux ou dentaires non rendus ou partiellement rendus. Ainsi, en 1982, la Régie de l'assurance-maladie du Québec évaluait à environ trente millions de dollars sa marge dite d'erreur dans la facturation des services médicaux.

Les médecins, en connaissance de cause, prescrivent parfois des médicaments inutiles ou des traitements non nécessaires et même des opérations chirurgicales sans raison. Ainsi, un rapport d'un sous-comité du Congrès américain publié en 1978 affirme qu'environ deux millions d'opérations inutiles ont été pratiquées aux États-Unis en 1977, coûtant plus de 4 milliards de dollars et entraînant la mort de plus de 4 000 personnes.

Les avocats plaideurs se rendent parfois complices actifs ou muets de fabrication de preuves ou d'alibis et de parjures de leurs clients afin de tromper les tribunaux. Des comptables falsifient ou maquillent des bilans financiers ou simplement ferment les yeux sur des irrégularités qu'ils y trouvent, se rendant ainsi complices de fraudes fiscales, bancaires ou contractuelles.

Les pharmaciens se prêtent parfois à un trafic de drogues à l'aide de fausses ordonnances et de vols de produits. Des infirmières, infirmiers ou médecins devenus toxicomanes, ayant accès aux pharmacies des hôpitaux, y volent des drogues ou même exercent leur profession sous l'influence de drogues ou d'alcool, mettant ainsi en péril la qualité des soins fournis. Des notaires ont été au centre de grandes fraudes dans les transactions immobilières au Québec.

Et ces quelques exemples ne constituent que la pointe de l'iceberg. -

Tronslators Shore the Spotlight with Dinosaurs

FIT World Congress showcases recent achievements in the language profession.

BRIGHTON- Britain's legendary sea-side resort was the venue for the 13th World Congress of the International Federation of Translators (FIT) last August. Despite competition from crowd-pleasing dinosaurs, on display down the hall at the Brighton Centre, nearly 400 translators from around the world gathered to celebrate FIT's 40th birthday and discuss the theme "Translation- the vitallink."

Joly re-elected

Our very own Jean-François Joly, who in 1990 became the first non-European president of FIT, was re-elected president for another three-year term. But, despite a letter of support from the Prime Minister and a stunning presentation illustrating the beauties of the city, Vancouver lost its bid to host the next FIT Congress. Winning by only three votes, Melbourne was chosen the site of the next Congress slated for February 1996.

Significant changes were made to the FIT Council. Secretary General René Haeseryn and Treasurer Jacques Goetschalckx have been replaced by Liese Katschinka (Austria) and Eyvor Fogarty (UK), respectively. The two FIT veterans will move on to join former FIT president Anna Lilova on the prestigious Council of Eiders.

The FIT Bylaws were amended to allow an unrestricted number of associations per country to become members of FIT, with voting privileges. Some countries have more than one association depending on the number of languages used. In others, there are distinct associations for different types of translation (scientific and technical, legal and so on). Canada is one example: it is now repre-

sented in FIT by the newly admitted Association of Literary Translators of Canada (ALTC) as well as CTIC.

Recent political changes are reflected in the admission of new members. South Africa, whose membership had been a thorny issue for FIT, as for many world organizations, was finally admitted, along with Namibia. Associations from new European nations such as Slovenia, Croatia, Macedonia and Russia, were also granted membership.

Canadians at work

Canadians, as usual, were a hit at the Open Congress. Papers dealt with a range of subjects: from the frequency of nouns in scientific texts (Ginette Demers, Université Laval) and the next generation of transla-

tors' workstations (Elliott Macklovitch), to the growing importance of community interpreting in North America (Roda Roberts). Betty Cohen, who is currently at the Banque de France in Paris, gave a talk about BFTERM. Université de Montréal professor Alexis Nouss spoke on the translation of minority languages and Judith Woodsworth on the construction of nationhood through translation. Jean Delisle made a fascinating comparison between translators of the Middle Ages and contemporary feminist translators. In a plenary session, J. Delisle and J. Woodsworth gave an update of the FIT History of Translation Project, which they are directing.

Ali work and no play? Not a chance. The highlight of festivities was an evening event with the incongruous title "gala dinner and barn dance," but held at a very chic hotel overlooking the beach. Congress delegates were served up an old English roast lamb supper, followed by olde-tyme dancing to lively strains of a fiddler and his band.

Sound like fun? Get out your date book out and set aside February 1996 to go waltzing Matilda at the next congress, down under in Melbourne. •

Judith Woodsworth

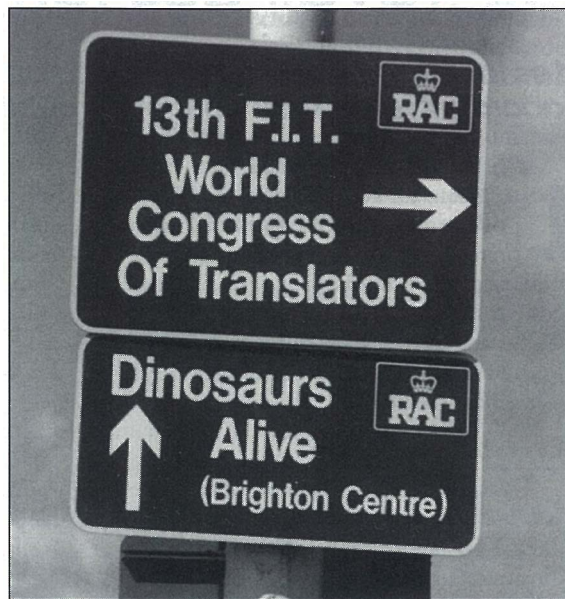


Photo: Lindsay Chrysler



Photo: Julien Marquis

Judith Woodsworth presents the International Directory of Historians of Translation.

La qualité : au service du travail des langagiers

Les langagiers, qu'on dit inconditionnels de la qualité, abordent le sujet de front et en public.

LE THÈME du congrès 1993 de la Corporation des traducteurs et interprètes agréés du Québec était particulièrement bien choisi pour un premier congrès, on en conviendra. Comme d'ailleurs l'était la date du 30 septembre, Journée nationale et internationale de la traduction.

La qualité, une nécessité

C'est un certain ras-le-bol à l'égard de la « qualité totale » et d'autres buzzwords du même acabit qu'exprime d'abord la directrice générale intérimaire du Conseil interprofessionnel du Québec et membre de la CPTIAQ, Nycol Pageau-Goyette, dans la conférence inaugurale qu'elle consacre à la gestion de la qualité totale. Mais Mme Pageau-Goyette lance aussitôt un appel éloquent et passionné en faveur de la qualité tout court et du devoir sacré de l'exiger, cette qualité, de nous-mêmes (comme nous l'avons toujours fait, affirme-t-elle à juste titre) et d'autrui.

Qu'on dise qualité totale ou qualité tout court, les débats ont tous eu pour objet la satisfaction totale du client et les efforts héroïques déployés dans différents secteurs pour y arriver, malgré des obstacles que le titre de l'un des ateliers évoquait avec humour : « English As She Is Spoke - Translating into English in Québec: the valo(u)r and the horrot ».

La tribune régionale sur le contrôle et l'assurance de la qualité était d'autant plus intéressante que les trois intervenants représentaient trois champs d'activité différents : le monde des cabinets, l'administration publique fédérale et le milieu des indépendants.

De son côté, l'allocution sur l'inspection professionnelle par Renée Boisclair Papillon, présidente de la Corporation professionnelle des orthophonistes et audiologistes du Québec, et Ginette Lussier-Price, syndic de l'Ordre des comptables agréés du Québec, est venue renseigner, et rassurer si besoin était, les quelque 300 participants au Congrès.

Des prix

Une telle rencontre ne pouvait, cependant, aller sans remise de prix. Jean-

François Joly y a reçu le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec des mains de la présidente même, Sylvie de Grandmont, pour la part importante qu'il a prise dans l'avancement de la profession au Québec. Quant au Prix Mary-Coppin, il a été décerné à Geneviève Vastel et à Laura Yaros, pour les meilleurs examens d'agrément anglais-français et français-anglais, respectivement. Et le cabinet de traduction Trius a remporté le prix du meilleur donneur de stages. •

Marthe Catry-Verron
Université Concordia



◀ Nathalie Pérusse, nouvelle présidente de la CPTIAQ



Honneur sur honneur à Jean-François Joly... Réélu, en août, président de la Fédération internationale des traducteurs, il reçoit, le 30 septembre, au premier Congrès de la CPTIAQ, le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec pour l'imposante action professionnelle accomplie à l'échelle non seulement québécoise, mais aussi canadienne et internationale. À gauche, Sylvie de Grandmont, présidente du CIQ.



▲ La profession ne saurait taire la qualité de gestion et d'infrastructure qu'a réalisée, durant son mandat, la présidente sortante de la CPTIAQ, Diane Blais-Jalenti.

A First for Canadian Universities

IN AUGUST, 1993, the University of Ottawa's School of Translation and Interpretation launched the first Canadian university workshop for conference interpreting in Spanish, a workshop which adds to the University's distinction as the only Canadian institution that currently provides training for government and private-sector conference interpreters.

"With the prospect of the North American Free Trade Agreement leading to increased communication with Mexico, we have been receiving persistent requests to extend our interpreter training beyond English and French," explains Professor Brian Harris, Director of the School. "The School has always pioneered in this field - first conference interpreting and court interpreting, then sign-language interpreting for the deaf, and now Spanish..."

A number of embassies of Spanish-speaking countries - Argentina, Chile, Colombia, Costa Rica, Cuba, Ecuador,

Nicaragua, Peru, Venezuela and Spain - were involved, with senior members of their diplomatic staffs giving speeches during the workshop for participants to interpret in English and French.

Workshop participants included private-sector interpreters and experienced parliamentary interpreters from the federal government. Under an agreement between the University and the Translation Bureau for the training of conference interpreters, the government seconds some of its most experienced interpreters to the school as instructors and the University provides additional staff and most of the technical facilities.

This initiative is in line with the School's long-standing policy of co-operation with government, as well as with the principle of "respect for cultural diversity" enunciated in the University's New Planning Parameters. •

Source: *Ullivmity of Ottawa Gazette*, August 20, 1993, p. 7.

De 11 h à midi

Aux onze coups du matin, tout comme durant la journée d'ailleurs, les langagiers dans les bureaux subissent le stress du travail... un peu, beaucoup, énormément. Les langagiers à domicile n'en subissent certes pas moins. Mais en est-il à l'écoute de *Langue et espace francophone*? Certains ont, à coup sûr, ce privilège ou se l'accordent tout simplement.

Il s'agit, en fait, d'une émission toute langagière qu'offre les mercredis, de 11 heures à midi, le réseau FM de Radio-Canada. Des spécialistes y traitent du statut et de l'évolution du français au Québec, au Canada et dans le monde. L'usage, la norme, les régionalismes, les niveaux de langue, l'aménagement linguistique, le contexte social, géogra-

phique et politique sont autant de sujets analysés.

y figurent aussi des rubriques et chroniques sur la qualité de la langue - par exemple, la chronique *Le français quotidien*, tenue par Noëlle Guilloton, de l'Office de la langue française et membre de notre corporation, et au cours de laquelle sont présentés curiosités, difficultés et néologismes de la langue française.

Une émission qui, à n'en pas douter, refait le plein d'énergie mentale. •

Notes et contrenotes

Parti, le Secrétariat d'État du Canada. Fini, le Bureau de la traduction. Envoyés, trois ministres et trois sous-ministres en moins d'un an.

Vous Groyez toujours que ça ne bouge pas dans la fonction publique?

Le secteur Langues officielles, Traduction et Aide à l'éducation du Secrétariat d'État se retrouve tous azimuts. Le nouveau ministère du Patrimoine canadien accueille le volet Langues officielles; l'Aide à l'éducation, elle, fait désormais partie du ministère des Ressources humaines (1).

Restent la traduction, l'interprétation, la terminologie. Comme il s'agit de services aux autres ministères fédéraux, il est logique de les voir passer à Services gouvernementaux Canada. Ce super-ministère abrite également les ex-Travaux publics et Approvisionnement et Services. Les 300 employés du Bureau de la traduction, pardon, des Services de traduction, se fondent dans une masse de 18 000 employés. Le budget ministériel s'élève à plus de 2,5 milliards de dollars, soit à peu près le salaire de Patrick Roy.

Et ce n'est pas fini. Les Services de traduction ont toujours en main leur billet, destination OSSO. L'OSS, c'est l'organisme de service spécial. C'est une bête nouveau genre, qui se multiplie tranquillement. Révolution culturelle dans la fonction publique, l'organisme tente de satisfaire aux exigences du marché, en étant davantage axé sur les profits.

Les Services de traduction ont déjà commencé à sonder les services linguistiques d'entreprises. Quels sont les types de travaux que vous effectuez? Dans quels domaines? Quels sont vos délais? Les soumissions pour des contrats privés commenceront vraisemblablement dans quelques mois.

Mettez-vous un instant à la place des Services de traduction. Supposez que vous ouvrez un gros cabinet de traduction. Chanceux que vous êtes, votre cabinet possède une banque de terminologie en équipement standard: TERMIUM. Vous savez fort bien que la banque est précieuse pour tous vos concurrents.

Partageriez-vous TERMIUM avec eux?

À quel prix?

Autre bouleversement: à compter du 1^{er} avril 1995, les ministères seront libres d'avoir recours ou non aux Services de traduction. Cabinets et pigistes, fourbissez vos cartes professionnelles. Ce n'est pas tout. Ces ministères pourront constituer leur propre service de traduction! L'embauche de traducteurs est présentement l'apanage des Services de traduction. Bon, on pouvait parfois contourner cette règle en embauchant des traducteurs sous un autre titre (et en leur payant un salaire moindre), mais enfin, pas de là à mettre sur pied un service parallèle.

Un frisson parcourt le fonctionnaire traducteur. Et si les ministères se suffisaient à eux-mêmes? Qu'en sera-t-il de la qualité du travail? Selon quels critères les traducteurs seront-ils recrutés? Et la sécurité d'emploi? Et...

Rassurez-vous, dit la Direction. Le client n'a pas intérêt à se lancer dans la gestion d'un service de traduction. Nous offrons un service clé en main. Cela est si avantageux que le client nous est acquis.

Supposons, mais pour traduire quoi? À l'heure actuelle, les ministères font volontiers traduire en pigeant dans

l'enveloppe que leur remettent annuellement les Services de traduction. Ce n'est qu'au-delà de ce seuil que les mots traduits sont facturés au ministère client. Certes, les enveloppes de traduction contiendront plutôt de l'argent sonnante à partir d'avril 1995. Mais au vu du régime-minceur promis aux ministères dans les discours électoraux, qu'enverra-t-on à la traduction? L'obligatoire, sans plus. On fera vraisemblablement des économies sur la traduction comme sur le reste. On fera traduire résumé ou on ne fera rien traduire du tout.

Vous avez vu la publicoïté sur le coût du bilinguisme au Canada? Le Commissariat aux langues officielles nous y apprend que le bilinguisme coûte une boule de gomme par jour par citoyen.

Vingt-sept millions de boules de gomme, donc. Par jour. Divisé par le nombre de ministères, ça fait donc un million de boules de gomme par ministère. Par jour. Chaque ministère devra bientôt payer sa gomme de sa poche.

Ou mettre dans celle-ci une des deux langues officielles...

À quand la BTQ sur disque optique? Ça urge, si l'on en juge par le récent sondage auprès des membres de la Corporation...

Un projet vous étonne? Un événement vous fait sourire? Une nouvelle vaut d'être connue? Quelques lignes suffisent pour en faire part à vos collègues. Bienvenue à ceux et celles qui veulent s'amuser à signer, ne serait-ce qu'une fois, une bulle de Notes et contrenotes. Attention: rémunération en boules de gomme seulement. •

Jean Quirion



Le CEFRIO

CE ET ACRONYME est celui du Centre francophone de recherche en informatisation des organisations, centre qui vous invite à ses... vendredis. Les *Vendredis du CEFRIO* sont des petits déjeuners-conférences qui ont lieu en alternance à Montréal et à Québec le premier vendredi du mois, de 7 h 30 à 9 h.

En décembre, Alain Breuleux, de l'Université McGill, y a fait état des *processus cognitifs et sociaux supportés par l'utilisation de l'ordinateur en rédaction technique*. En mars, Pierrette Massé de Télé-Université présentera une *méthode de mesure du succès de projets d'informatisation*.

Créé en 1987, le CEFRIO contribue à accroître la performance des organisations par le transfert des connaissances et de l'expertise universitaires en informatisation. À cette fin, il passe commande de projets de recherche ou encore participe à leur financement; parmi ses domaines d'intervention, on compte l'étude des

dimensions linguistique et culturelle de l'informatisation. Par ailleurs, ses activités publiques sont les *Vendredis* dont nous venons de parler, des colloques sur les technologies de l'information et un bulletin d'information, *INFO-CEFRIo*.

Pour en savoir plus, s'adresser, à Montréal, au (514) 395-8983 et, par télécopie, au (514) 874-1568; à Québec, au (418) 523-3746 et, par télécopie, au (418) 523-2329. •

Mille ans d'histoire

PEUT-ON vivre de mots et par les mots? Pour Alain Rey, la langue française est non seulement une passion mais toute une vie.

N y a plus de 30 ans, il entreprenait, avec Paul Robert, la rédaction du célèbre *Grand Robert de la langue française*. Directeur de la rédaction des dictionnaires de la même maison, il a depuis signé ou cosigné un grand nombre d'ouvrages lexicographiques tout en poursuivant des activités universitaires.

En 1992 paraît le *Dictionnaire historique de la langue française*, qui, ajouté aux

œuvres précédentes, lui vaut en novembre dernier le Grand Prix de la langue de France.

L'histoire de 40 000 mots français vus sur mille ans! Un ouvrage unique, qui n'existe pour aucune autre langue. Un ouvrage de Titan qui couronne une œuvre déjà imposante, celle d'un homme pluriel par sa formation, ses intérêts et sa culture. Histoire de l'art, philosophie, sciences politiques, lettres, linguistique ne sont que certains des domaines investis par ce lexicographe. •

Échappées sur le futur

- Mai 1994, Banff (Alberta, Canada) — 3^e Congrès du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada. Thème : La traduction à l'heure de la mondialisation! Translation in the Global Village. Renseignements: CTIC, 1, rue Nicholas, bureau 1402, Ottawa (Ontario) K1N 7B7, Canada. Téléphone: (613) 562-0379; télécopie: (613) 233-7473. Renseignements : est du Canada - Julien Marquis (416) 327-2715; ouest et nord du Canada - Katherine Aerts (403) 294-2045, Nicole Giguère (403) 228-494r.
- 25-27 août 1994, Turku (Finlande) - International Conference on Interpretation co-organized by the Schools of Translation and Interpretation Studies in Turku, Finland; Paris, France - ISIT; and Trieste, Italy.
- 30 septembre 1994, Montréal (Québec, Canada) - Congrès de la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec. Thème : La formation en milieu de travail. Renseignements : CPTIAQ, 1140, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1060, Montréal (Québec) H3A 1M8, Canada. Téléphone: (514) 845-4411; télécopie: (514) 845-9903.
- 12-16 octobre 1994, Austin (Texas, E.-U) - Annual Conference of the

American Translators Association (ATA). Information: The American Translators Association, 1735 Jefferson Davis Highway, Suite 903, Alexandria, VA 22202-3413, USA. Telephone: (703) 412-1500; fax: (703) 412-1501.

• Automne 1994, Ottawa (Ontario, Canada) - Colloque sur la phraséologie qui sera tenu à l'Université d'Ottawa. Renseignements : Brian Harris, directeur de l'École des traducteurs et interprètes, Université d'Ottawa, c.P. 450, succ. A, Ottawa (Ontario) K1N 6N5, Canada. Téléphone: (613) 564-2346; télécopie: (613) 564-2959.

• Mai 1995, Acapulco (Mexique) - 4^e Congrès du Centre régional nord-américain de la Fédération internationale des traducteurs.

• 31 mai-3 juin 1995, Toronto (Ontario, Canada) - International Conference for Community Interpreters jointly organized by the University of Ottawa, the Alberta Vocational College of Edmonton, the Vancouver Community College, the London Cultural Interpreter Service and the Ministry of Citizenship of Ontario. Information: Brian Harris, Director of the School of Translation and Interpretation, University of Ottawa, P.O. Box 450, Station A,

Ottawa, Ontario K1N 6N5, Canada. Telephone: (613) 564-2346; fax: (613) 564-2959.

• 8-12 novembre 1995, Nashville (Tennessee, E.-U) - Annual Conference of the American Translators Association (ATA). Information: The American Translators Association, 1735 Jefferson Davis Highway, Suite 903, Alexandria, VA 22202-3413, USA. Telephone: (703) 412-1500; fax: (703) 412-1501.

• Février 1996, Melbourne (Australie) - XIV^e Congrès mondial de la Fédération internationale des traducteurs (FIT).

• 4-9 août 1996, Jyväskylä (Finlande) - IIth World Congress of the International Association of Applied Linguistics (AIIA). Information: Prof. Kari Sajavaara, Department of English, University of Jyväskylä, SF-40100, Jyväskylä, Finland.

• 30 octobre-3 novembre 1996, Colorado Springs (Colorado, E.-U) - Annual Conference of the American Translators Association (ATA). Information: The American Translators Association, 1735 Jefferson Davis Highway, Suite 903, Alexandria, VA 22202-3413, USA. Telephone: (703) 412-1500; fax: (703) 412-1501.

Péril en la maison

On voit de plus en plus de termes tout à fait corrects remplacés par d'autres, moins appropriés. Ce phénomène, la banalisation lexicale, commence à inquiéter quelques langagiers.

par Gabriel Lemire

FRANÇOIS Mauriac estimait que traduire, bien traduire, était plus difficile qu'écrire. Et encore le père de *L'Enfant chargé de chaînes* n'avait-il vraisemblablement que tâté de la traduction, littéraire de surcroît. Qu'aurait donc pensé Mauriac, cette conscience de la littérature française, s'il s'était frotté pour la peine à la traduction en entreprise, avec les difficultés que posent des textes de départ fumeux, une terminologie en effervescence et chroniquement en retard sur la technologie, sans compter les délais-martyrs qui forcent à l'exploiter les plus aguerris?

Car la traduction dite « commerciale » est un dur métier. Je le constate quasiment tous les jours dans les travaux d'artisans dont certains sont à classer selon moi parmi les fines Beurs de la profession. Des virtuoses dont la prestation tient quelquefois de la prouesse. Leurs ouvrages n'en révèlent pas moins les signes d'un phénomène que je ne peux que déplorer, faute de pouvoir le combattre tant il est répandu dans nos médias : la banalisation lexicale.

Du pareil au même?

C'est comme si on s'était donné le mot pour supprimer la distinction entre des termes possédant leur sens propre dans l'économie de la langue et ayant leur raison d'être dans le discours. On est en train de les rendre interchangeables comme s'il s'agissait d'une autre différence à abolir. Ainsi est-il devenu courant d'employer indifféremment les pronoms démonstratifs *ceci* et *cela*, le plus souvent le premier à la place du second (ex. : « ceci prouve que », « tout ceci pour dire que », « ceci dit »). Même chose, en pire, pour les

'prépositions *voici* et *voilà*, que traducteurs et rédacteurs désinvoltes utilisent l'un pour l'autre, en dépit des définitions claires que les dictionnaires en donnent. L'un n'équivaut pas à l'autre, et je n'ai pas encore vu un énoncé altéré de la sorte qui y gagnait en précision ou même en élégance.

Guère plus que je n'ai remarqué d'avantages à remplacer des adjectifs tels que *approprié* ou *pertinent* par *adéquat*, terme que l'impeccable Colette disait tenir en horreur. On ne me fera pas croire qu'avec les mots ci-dessus, et bien d'autres, *adéquat* remplit une fonction utile. Nous n'en avons pas besoin dans notre prose. Laissons-le donc aux « psy ».

Tout comme on devrait dans plusieurs cas laisser à la basoche et à ses apparentés le pédant à *cet effet* pour redonner au plus tôt ses titres de noblesse au gracieux à *cette fin*, qui convient tellement mieux la plupart du temps.

De même pour le douteux *suite à*, que l'on substitue allègrement au légitime *à la suite de* dans des textes prétendument de bonne tenue. Je me demande ce qu'il apporte, hormis une anémie du langage par l'infection de ses organes vitaux. « Car le mot, qu'on le sache, est un être vivant. » (Victor Hugo)

S'il n'en tenait qu'à moi, *suite à* serait banni séance tenante, ou peut-être bien « session tenante », tant qu'à y être, puisque *session* envahit tous les champs : « session d'information », « session de formation », « session de travail ». À croire que le mot *séance* est devenu tabou ou inutilisable comme un outil cassé. Et, au point où en sont les choses, peut-on exclure toute possibilité qu'il revienne en force un jour, par l'effet d'un retour de ferveur, pour évincer *session* à son tour? Voyons un peu. Les étudiants se présenteraient à la « séance d'automne » tandis que nos parlementaires siègeraient « en séance extraordinaire ». De toute façon, ils diraient

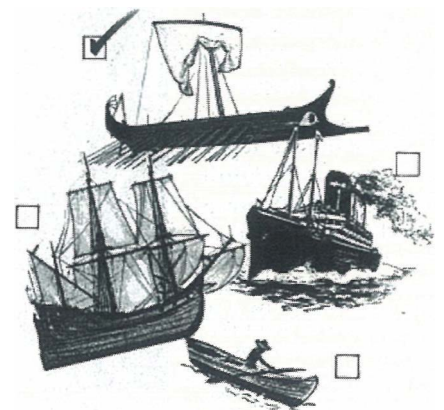
« spéciale », sans plus sourciller qu'à l'heure actuelle, eux qui commandent leur café « régulier », de crainte sans doute qu'un café « ordinaire » fasse trop banal. Mais c'est une autre affaire. On en est là. La langue se nivelle. Au plus bas.

Trêve d'exemples, donc, ceux-là suffisent pour illustrer la malade tendance à la banalisation du lexique, qui appauvrit le patrimoine sémantique. Soyons nets, je ne discute pas de la correction comme telle des termes en cause. Je ne suis qu'un témoin perplexe d'un phénomène qui ne peut s'expliquer à mon sens que par le laisser-aller et la désinvolture des praticiens.

Ya rien là?

J'en entends déjà me dire qu'il n'y a pas péril en la demeure (pourquoi pas « en la maison », un coup parti ?); d'autres m'objecter qu'il y a beaucoup plus grave pour la survie du français au Québec; d'autres encore invoquer l'usage ou l'évolution de la langue, et *tutti quanti*.

Je leur réponds qu'ils ont opté pour la facilité, le faux-fuyant et le vogue-la-galère (ou le vogue-le-paquebot, tiens, ou le vogue-la-barque, au choix...). •



Circuit inaugure une série de quatre articles sur les traducteurs qui ont fait l'histoire. Chaque article situe son sujet par rapport aux enjeux de son époque et fait ressortir les stratégies auxquelles il a eu recours pour influencer l'évolution culturelle et laisser sa marque. Le premier article porte sur Mesrop Machtots, le créateur de l'alphabet arménien.

Dans les prochains numéros : Martin Luther et son rôle dans la Réforme en Europe; Hugo père et fils, le traducteur de Shakespeare et son préfacier; et Boris Vian, importateur de la science-fiction américaine en France.

Mesrop Machtots, créateur de l'écriture arménienne*

La traduction est souvent essentielle à la bonne marche d'un pays. Dans le cas de l'Arménie, elle a même servi à créer une nation.

par Pierre Cloutier

L'ADHÉSION de l'Arménie au christianisme en 301 en fait la première nation chrétienne de l'histoire. Elle définit, dès l'origine, la condition arménienne. Avant-poste de l'Occident, forte du sentiment de son indépendance morale et de son unité, la nation fera preuve d'un remarquable dynamisme culturel mais vivra cruellement son isolement, subissant tour à tour l'oppression des Perses, des musulmans et des Turcs.

Le besoin de traduire

L'enseignement des Écritures y est d'abord dispensé en grec et en syriaque. Ces deux langues, les seules qui soient écrites, sont aussi celles de l'administration publique. Le recours à l'écrit passe donc obligatoirement par la traduction. À l'époque, l'Arménie est sous le joug des Perses, hostiles à la diffusion des lettres grecques, qui véhiculent l'influence de Byzance. Pour les Arméniens, l'usage de langues étrangères lors du culte, dans l'enseignement et dans l'administration publique présente de graves inconvénients sociaux et politiques. D'où la nécessité de créer un alphabet.

C'est sous le règne de Vram-Chapouh (392-414) que Mesrop Machtots (360-441)

* Ce texte fera partie d'un ouvrage encore en préparation, portant sur les traducteurs qui ont fait l'histoire. Il sera publié sous la direction de Jean Delisle et de Judith Woodsworth.

inventera l'alphabet arménien, entre 392 et 406.

Machtots occupe d'abord certaines fonctions administratives et militaires à la chancellerie royale des Arsacides, où il se montre homme d'action. Ayant embrassé la vie monastique, il se rend achever l'évangélisation d'une province encore païenne, la Siounik, soit la région appelée aujourd'hui Karabagh, où il fondera l'un de ses premiers monastères. Puis, il étend sa prédication au canton de Goghtn, à l'est de Nakhitchevan. Mais il lui est difficile de prêcher en arménien sans traduction des Écritures en cette langue. Répugnant à imposer l'Évangile par la force des armes en faisant appel au prince Chabith, seigneur du lieu, il va chercher conseil auprès du patriarche et catholicos de l'Église arménienne, Sahak Parthève.

Un évêque syriaque nommé Daniel possédait de la documentation sur divers alphabets, notamment un alphabet « araméen » ou « arménien ». La désignation est conjecturale, les deux mots se transcri-

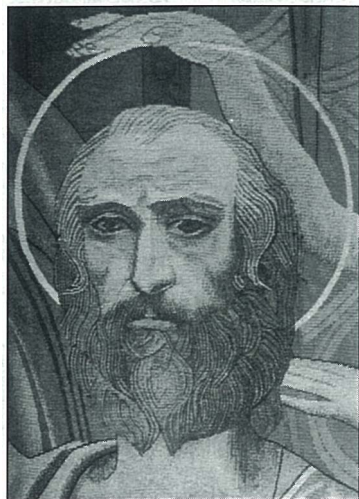
vant de façon identique en syriaque, vu l'absence de voyelles. Avec l'aide du roi, Machtots et Sahak Parthève entreprennent d'enseigner cet alphabet « araméen » à de jeunes enfants. Il s'écrit de droite à gauche et ne comporte pas de voyelles. L'expérience, qui dure deux ans, se solde par un échec.

Machtots poursuit ses recherches en Syrie, à Édesse, puis à Amida. C'est là, ou peut-être à Antioche, qu'il met au point le contenu phonétique de chaque lettre. Puis il se rend perfectionner le tracé des caractères à Samosate (actuel village de Samsat en Turquie), auprès d'un expert en calligraphie grecque du nom de Hroupanos (Rufus ou Rufin).

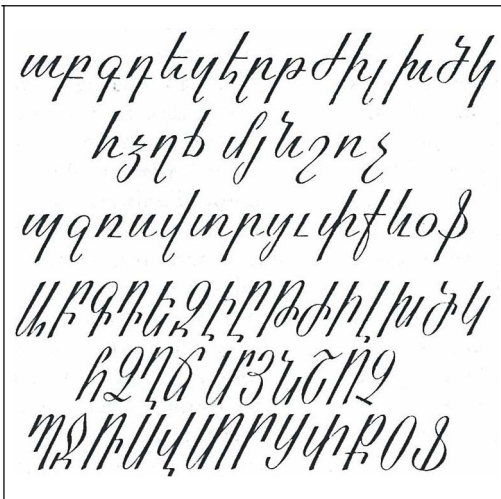
De retour en Arménie, il dispose de tous les éléments pour composer un alphabet de trente-six lettres auxquelles s'ajouteront deux lettres supplémentaires, vers la fin du XII^e siècle. Mesrop adopte la méthode grecque pour la formation des syllabes, la graphie des voyelles et le sens de l'écriture qui va de gauche à droite,

contrairement au syriaque et aux autres langues sémitiques. Son alphabet est un instrument d'une belle précision : vingt-deux signes répondent exactement à des lettres grecques, quatorze autres servent à noter les sons propres à l'arménien.

Dès qu'ils disposent d'un alphabet, Mesrop, Sahak Parthève et leurs disciples entreprennent la traduction de la Bible. Pour se procurer des originaux



Mesrop Machtots



Alphabet arménien moderne, caractères classiques

T. Tavonian, L'arménien chez soi, éd. Ophrys

grecs complets, Sahak envoie Mesrop et l'évêque Dintz à la cour de l'empereur Théodose II (Constantinople). Entre 431 et 435, Sahak et Mesrop délèguent à Édesse deux de leurs disciples, Eznik et Hovsep, avec mission de traduire de nouveau en arménien les Écritures à partir du texte syriaque. Ces derniers passent ensuite en territoire byzantin, où ils apprennent le grec en vue de poursuivre leurs travaux. D'autres viendront compléter la valeureuse équipe: Lévond de Vanand et Korioun Skantchéli, dit l'Admirable, disciple de Machtots. Leur tâche accomplie, ils reprennent le chemin de la mère patrie, rapportant dans leurs bagages copies des Écritures, des textes patristiques et les canons des conciles de Nicée et d'Éphèse.

Sahak Parthèbe et Mesrop Machtots avaient traduit l'essentiel des livres ecclésiastiques à partir d'exemplaires grecs incomplets ou défectueux. Les versions rapportées de Constantinople permettent de réviser ces premières ébauches. La traduction de la Bible donne une impulsion décisive à l'alphabétisation et à l'évangélisation de l'Arménie. Elle débouchera sur la conception d'un projet scolaire d'une étonnante modernité ayant pour objet d'alphabétiser le peuple tout entier par la mise en place d'un réseau d'écoles publiques, gratuites et obligatoires. Celles-ci se veulent le creuset d'une identité politique et culturelle forte, pouvant résister aux visées assimilatrices des Byzantins et des Perses.

L'invention de l'alphabet marque le début de l'Âge d'or des lettres arméniennes. À la traduction des livres sacrés s'ajoute celle des oeuvres qui forment la culture mondiale de l'époque en histoire, en philosophie et en mathématiques. Leurs auteurs ont nom Aristote, Platon, Zénon, Eusèbe. On assiste au foisonnement d'oeuvres originales dans une diversité de genres et de disciplines : histoire, géographie, mathématiques, astronomie, cosmographie, médecine.

Au moment où, menacée par les Perses, la royauté arménienne est sur le point de disparaître et de perdre son indépendance, Machtots et Sahak Parthèbe réunissent et lèguent en héritage à l'Arménie le capital intellectuel qui lui permettra d'assurer son unité et d'apporter une contribution culturelle originale à la charnière de l'Occident et de l'Orient, bien que sa situation géographique l'ait placée dans un environnement géopolitique difficile où son



Présentation de l'alphabet à la cour du roi Vram-Chapouh (tapisserie de la cathédrale d'Etchmiadzin)

histoire devait être marquée par bien des vicissitudes.

Un héritage spirituel toujours vivant

Ainsi, c'est grâce au pouvoir régénérateur de leurs écoles que les Arméniens sauront résister à l'envahisseur et à l'oppression. Victimes du génocide de 1915 commis par l'Empire Ottoman à son déclin, dont le bilan global s'établit à deux

millions de morts, décimés par les coupes à blanc du stalinisme, ils sauront reconstituer la nation en deux générations à peine. Ils renaîtront de leurs cendres en diaspora grâce à l'école pépinière de talents, garante de la qualité de leur main-d'oeuvre, forte d'une pédagogie qui conjugue respect de soi, sens civique et, surtout, éthique du travail. C'est dans une pauvreté extrême que leur nuée d'orphelins survivants des massacres, réfugiés au Proche-Orient, puis en Europe et en Amérique, notamment au Québec, portera ce témoignage de l'importance accordée aux choses de l'esprit. Leur volonté de vivre était tributaire des valeurs posées par les pères de la nation.

Parmi les traducteurs créateurs d'un alphabet et fondateurs d'une culture nationale, Machtots est sans doute le seul dont les réalisations sont célébrées annuellement. C'est le sens de la fête de Tarkmanchats, c'est-à-dire des « traducteurs », qui marque la rentrée scolaire et met à l'honneur traducteurs, écrivains et enseignants. Dans la cathédrale d'Etchmiadzin, première de la chrétienté, construite au IV^e siècle, une tapisserie des Gobelins réalisée en 1985 par le peintre Grigor Khandjyan illustre, sur le mode épique, la présentation de l'alphabet à la cour du roi Vram-Chapouh. A Erevan, capitale de l'Arménie, le monument de Machtots monte, aujourd'hui encore, une garde vigilante et magistrale devant la bibliothèque nationale portant son nom. •

Des revues

Chronique dirigée par Bruce Knowlden

C'EST par **Babel** (39,1) que nous commencerons cette chronique, qui souffrira un peu du nombre relativement réduit de périodiques parus cet été. Revue par excellence de la traduction, dirigée par Jacques Goetschalkx, elle nous offre d'abord deux articles sur la traduction dans le monde des affaires. Nous avons ainsi la possibilité de considérer le sujet de deux points de vue différents. Le docteur Abu-Ssaydeh parle des changements «spectaculaires» qui sont survenus dans le golfe Persique sur les plans technique et socio-économique, ce qui ne va pas sans créer quelques problèmes d'ordre linguis-

tique, particulièrement en ce qui concerne la traduction de l'arabe à l'anglais. L'auteur énumère un certain nombre de difficultés et suggère quelques solutions. Il traite ensuite des dictionnaires spécialisés et cite les meilleurs selon lui, tout en

reconnaissant qu'ils sont souvent incomplets, insuffisants, et donnent des équivalences qui varient largement d'un ou-

vrage à l'autre. De plus, ils manquent souvent de clarté et n'arrivent pas à répondre aux progrès du monde des affaires ni au besoin de termes nouveaux. Traitant alors de la terminologie, il passe en revue les méthodes adoptées pour la normalisa-

babel



TARGET

tion des mots et conclut en insistant vivement sur le rôle que doivent jouer les banquiers et les gens d'affaires auprès des traducteurs.

L'article suivant, signé par José Mateo, porte également sur la traduction de la langue des affaires, mais en espagnol cette fois. L'auteur insiste sur la prédominance de l'anglais dans le monde, et sur les domaines où elle s'exerce plus particulièrement, entre autres celui des affaires. Il signale que trop souvent les traducteurs connaissent mal ce secteur et les problèmes de traduction qu'on y trouve. Il inclut l'anglais scientifique et technique dans son analyse, ce qui surprend un peu après un titre qui dit clairement *The Translation of Business English Discourse into Spanish*. Après un long détour où il énumère les principaux problèmes morphologiques et grammaticaux de ce type de traduction, il revient à la langue des affaires, signale les difficultés d'un «*mixed kind of discourse, half scientific, half literary*» (vocabulaire très spécialisé, type de discours spécialisé aussi) et compare un original avec sa traduction, en relevant tout une série d'insuffisances. Pour José Mateo, la compétence du traducteur doit ici être double, et englober connaissances techniques et écriture quasi littéraire.

Anneke de Vries et Arian Verheij proposent une théorie pour évaluer l'adéquation lexicale d'un texte et de sa traduction, à partir de la traduction qu'a faite

Petrus Canisius de l'Ancien Testament. Nous trouvons ensuite un long article, le seul qui soit en français, de Mme Wang Yi Gun sur la fidélité en traduction à partir d'une série d'énoncés en français et en chinois.

Suivent les chroniques habituelles sur la vie de la FIT et les nouveautés bibliographiques.

O

Langages (1993, II) est un numéro peu usuel en ce qu'il est sous-titré «Genres culturels et interculturels», et en ce qu'il a été confié à la psychanalyste Luce Irigaray. Celle-ci annonce d'entrée de jeu que ce numéro porte sur les différences ou non-différences entre la parole des femmes et celle des hommes, avec un certain nombre de questions annexes, toutes portant sur l'identité sexuée des êtres humains. Signalons un article de Christiane Fleig-Hamm (Université Queen's, Kingston, Ontario), «Bilinguisme et différence langagière des sexes», dans lequel elle étudie les problèmes qui peuvent survenir au Canada du fait du bilinguisme. Ce texte intéressera sans doute la majeure partie des lecteurs d'ici. Les autres articles, tous très valables, s'adressent à ceux des linguistes que la psychanalyse - «l'inconscient est un langage», a dit Lacan - intéresse plus particulièrement.

O

L'Actualité terminologique - Terminology Update (26,3), publié par le Secrétariat d'État du Canada, porte sur l'aménagement linguistique. On y trouvera des articles portant sur la façon dont le problème est traité en France, dans le cadre de l'Europe de 1993, aux Pays-Bas avant et après Maastricht, en Suisse, en Amérique latine et en Mrique, ainsi que trois articles dont l'un porte sur l'aménagement des usages dans une perspective qualitative, de Marie-Éva de Villers, qui insiste ainsi sur un point parfois négligé. L'auteure part de problèmes très concrets - l'implantation des terminologies, le statut de leurs auteurs et diffuseurs, leurs modes de diffusion - pour en arriver à des propositions concises, bien formulées et très lucides quant aux conditions nécessaires et suffisantes à l'évolution linguistique.

Normand Labrie, de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario à Toronto, parle des accords de réciprocité et de leur rôle dans l'aménagement linguistique d'un pays (entre l'Allemagne et la Pologne, par exemple) et nous donne toute une liste de ces accords mettant en jeu des pays européens et conclus entre novembre 1990 et janvier 1993.

Enfin, un article de Jean-Claude Boulanger, de l'Université Laval, «L'adoubement lexicographique des onomastismes», traite de la formation des dérivés de noms propres de lieux, de personnes ou de marques déposées, tant sur le plan du contenu sémantique que de la morphosyntaxe.

O

TARGET, International Journal of Translation Studies (5,1), qui compte des collaborateurs dans un grand nombre de pays, nous offre des articles portant tous sur la traduction, et c'est de là que proviendra une grande partie de notre moisson.

Pour Andrew Chesterman, de l'Université d'Helsinki, la recherche en traduction doit porter sur les normes professionnelles comme sur celles qui sont inspirées par la prise en considération des attentes des lecteurs. Il cite Gideon Toury, qui classe les normes en deux catégories : règles objectives et quasi absolues, et règles purement subjectives. Il propose une étude de la notion même de norme, s'intéresse à la validation des normes et s'arrête ensuite à celles qui gouvernent la traduction et qui ont pour fonction de résoudre des problèmes. Il les divise en règles professionnelles (imputabilité - communication - relation) et en normes visant les attentes des lecteurs, ces dernières étant souvent fortement imprégnées d'ethnocentrisme. Il en arrive à considérer la traduction comme une science normative, mais ne cache pas que l'ambiguïté du terme pose problème. Il conclut en expliquant d'où viennent les normes et contraintes, et signale que cette hiérarchie des règles et valeurs pourrait faciliter l'évaluation de la qualité de la traduction et permettrait aussi de systématiser toutes les approches de la traduction et d'en faire une synthèse.

Shreve, Schaffner, Danks et Grimm s'interrogent sur l'acte de lecture en traduction, que **l'on** n'étudie pas assez à leur avis. Ils commencent par l'analyse contrastive du texte source et du texte cible qui, selon eux, ne s'intéresse qu'au résultat, et par l'étude du processus de traduction. Ils se penchent ensuite sur la place qu'occupe la lecture en traduction et rapprochent *reading-far-comprehension* et *reading-far-translation*. Ils donnent les résultats de leurs enquêtes, qui leur ont permis de voir que certains traducteurs ne lisent jamais leur texte avant d'y travailler, et en dégagent les diverses formes de lecture signalées par ceux qui ont répondu à leurs questions. Pour eux, les traducteurs peuvent lire de plusieurs façons le texte

qu'ils ont devant eux, et le même traducteur peut avoir recours à plusieurs formes de lecture: lecture sommaire, analyse, lecture de portions du texte, etc. Les auteurs citent Déjean le Féal et Séguinot avant d'expliquer la méthode qu'ils préconisent, de décrire les expériences qu'ils ont faites et de donner leurs résultats. Le tout devient très technique, avec tableaux et graphiques. Leur conclusion, à savoir qu'il n'existe pas un processus unique de traduction commun à tous les traducteurs, ne surprend pas vraiment.

Un intéressant article de Mohammed Farghal, de Jordanie, porte sur le fatalisme inhérent à la langue arabe, qu'il est parfois difficile de traduire en anglais, au point de forcer le traducteur à user d'équivalents fonctionnels qui permettent de rendre cette composante.

Luc Korpel traite de la *Rhetoric and Dutch Translation Theory* (1750-1820) et montre que, sous l'influence de la rhétorique, les traductions effectuées dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle tenaient compte beaucoup plus des lecteurs que des auteurs. Cela pouvait aller jusqu'à se contenter de puiser quelques éléments qui paraissaient intéressants et vrais et à se livrer à une réécriture, comme le disait ouvertement Francq van Berkley. La rhétorique, à cette époque, dominait totalement la traduction et, visant à produire un effet précis sur le lecteur, permettait toutes les interprétations. Peu à peu, cependant, la notion de fidélité s'est imposée, et la traduction aux Pays-Bas a graduellement acquis une forme très proche de ce qui se faisait généralement dès le début du XIX^e siècle.

D

Avant de nous livrer de nombreuses critiques et comptes rendus, Target nous offre un dernier article, de Ora Schwarzwald, d'Israël, sur l'étude des traductions en ladino des formes verbales hébraïques de la Bible et de la Michna (rappelons que le ladino est la langue vernaculaire des Juifs sépharades.) D'après l'auteur, l'attitude respectueuse du traducteur à l'égard de la Bible explique probablement le fait que la traduction des versets bibliques est plus littérale que celle du texte michnaïque.

D

Discourse Processes (16,1-2) est un numéro spécial consacré à *Inference Generation during Text Comprehension*. S'il traite avant tout de problèmes qui ne sont pas tout à fait du domaine de la traduction, il ne faut pas oublier que la prise de conscience de ces inférences peut servir de mise en garde contre le détournement du texte par le traducteur.

D

Linguisticae Investigationes (1992,2) semble n'être parvenu à Québec qu'en août 1993. Signalons qu'on n'y traite pas de traduction, mais qu'un certain nombre d'articles portant sur des problèmes très divers peuvent intéresser traducteurs et professeurs de traduction. Citons entre autres l'article de Catarina d'Elia, «*Syn-tactic Information in Monolingual Dictionaries: The Oxford Learners Dictionary*» et celui de Maria Colombo Timeli, «*Dictionnaire pour voyageurs, dictionnaires pour marchands, ou la polyglossie aux XVI^e et XVII^e siècles*».

D

Language International (5,4) nous donne en page 2 un article portant sur les services de traduction, nouveaux ou à venir, d'IBM. Il vaut la peine de voir ce que ces services peuvent offrir à l'entreprise. Nous trouvons aussi un profil d'Intertexte, ainsi que deux articles sur les techniques linguistiques et sur l'information. La revue consacre également quelques pages à la formation des traducteurs, entre autres au compte rendu du deuxième congrès international sur le langage. Le compte rendu est un peu succinct et nous laisse sur notre faim, mais on nous donne au moins une liste des sujets sur lesquels portaient les communications, ce qui nous permet de constater que la culture est essentielle: c'est un rappel aux traducteurs qu'ils n'en

Lingvisticae Investigationes

WORD



sauront jamais assez et que la culture est un des éléments essentiels de leur formation. Les pages suivantes rendent compte des résultats d'un projet de recherche entrepris à Sarrebruck. On y donne le programme des cours, l'importance qu'y prend le NLP (*Natural Language Processing*) et la possibilité de l'intégrer aux programmes des autres universités. Avis, critiques, comptes rendus constituent le reste de ce numéro.

D

WORD (44,1) offre quelques articles de linguistique, mais aussi de nombreux comptes rendus, entre autres, de *Translation, History and Culture*, publié sous la direction de Susan Bassnett et d'André Lefevere, recueil de douze études sur la traduction qui semblent toutes intéressantes. De plus, cet ouvrage s'insère dans une nouvelle collection de livres portant sur la traduction. Il semble vraiment qu'il faille trouver très vite une place pour ce recueil sur les rayons de toutes les bibliothèques universitaires.

D

Nous terminerons par META (38,3). Outre les habituelles chroniques terminologiques et linguistiques et un nombre important de recensions, ce numéro offre un certain nombre d'articles sur la traduction. Les cinq pages que Bernard Magné consacre à la traduction en anglais de *La vie, mode d'emploi*, de George Perec (dont il semble spécialiste, si l'on en juge par la bibliographie) insistent sur les contraintes qu'imposent au traducteur la structure et le foisonnement des personnages dans cette œuvre. Il montre les résultats désastreux auxquels aboutit la traductrice italienne en les laissant de côté, et les résultats pas très fameux du traducteur anglais, qui a voulu les respecter mais a effectué une caricature: «En effet, là où Perec suggère des litotes, David Bellos assène des hyperboles.» Reproduisant plus ou moins ce que le premier traducteur de Kundera a fait avec *La Plaisanterie*, le traducteur a littéralement détourné le texte. Signalons toutefois que Magné est bien sévère, car traduire Perec n'est pas une sinécure! C'est, en tout cas, une bonne mise en garde contre la tentation, pour le traducteur, de récupérer le texte.

Wolfram Wilss traite de la traduction automatique et, dans un article très technique, montre à quel point il faut, au traducteur humain, de connaissances linguistiques et extra-linguistiques pour résoudre problèmes divers et ambiguïtés.

La traduction et la terminologie prennent de plus en plus d'importance en Mrique, et c'est ce dont nous entreten

Charles Atangana Nama, du Cameroun. Il plaide pour une histoire, la plus exhaustive possible, de ces disciplines au cours des siècles en Afrique. Il énumère les difficultés, dont l'absence de sources et de récits écrits avant l'ère coloniale n'est pas la moindre. Il se fonde sur Steiner et sur Catford pour poser l'hypothèse d'une activité traduisante en Égypte depuis bien des siècles. Il montre également l'importance de la traduction sur un continent qui est une véritable tour de Babel, et du traducteur qui assume alors un rôle de médiateur.

Jacques Colson, de Fredericton, étudie le discours savant contemporain en France, citant Barthes, Lacan, Derrida, Greimas et Foucault, faisant remarquer que le niveau de langue des textes anglais correspondants n'est pas du tout le même. Il donne de longs exemples en français, plus d'une page parfois, ce qui permet de bien vérifier ce ton d'une exquise sophistication - pour reprendre le titre de l'article - qui marque le français en question. C'est à la sociologie que Colson a recours pour expliquer que, comme l'a montré Bourdieu, le discours savant en français est un «discours d'autorité».

Plus technique est l'article de Maurice

Ponteau sur l'emploi de la voix passive en français dans les textes médicaux et paramédicaux. L'auteur s'interroge sur les raisons de la fréquence des emplois du passif et conclut en encourageant les traducteurs à ne pas en avoir peur.

Quian Hu nous livre la quatrième partie de son article sur *Implausibility of Equivalent Response*, citant Nida, Rose et autres théoriciens. Il est bien entendu que les problèmes que pose, du chinois au français, la translittération sont bien peu faciles à résoudre, même s'il s'agit de noms propres. L'auteur, pour lequel fond et forme sont indissociables, pose d'entrée de jeu l'idée que l'équivalence est toujours relative et la traduction, jamais parfaite.

En quatre pages à peine, Vassilis Koutsivitis plaide pour une théorie de l'essence de la traduction qui, selon lui, a un caractère holistique et monistique à la fois, et comporte des «aspects notionnels, émotionnels et formels, des éléments explicites et implicites. Dans un sens large, l'essence d'un texte englobe son auteur, son contexte et sa finalité». L'auteur parle de l'unité et de l'unicité de la traduction, puis de sa dualité et de sa pluralité, pour en arriver au «pantraductisme» et au «métatraductisme».

Georges Bastin se penche sur l'adaptation, ses conditions et ses contraintes, et Antonia Alvarez, sur la métaphore et sa traduction, en s'appuyant sur les nouvelles et romans d'Angela Carter et leur traduction en espagnol. Ce dernier article ne peut qu'intéresser vivement les traducteurs littéraires et les enseignants de cette discipline.

Le dernier des articles porte sur l'interprétation de conférence de l'anglais au japonais et est signé Yasuko Obana, qui prône l'analyse des fautes de vocabulaire comme méthode pédagogique. •

Solange Vuvé
Université Laval



Traduction à la carte

Le système XLT®, c'est:

- Vitesse de traduction brute: 200 000 mots/heure et plus
- Traduction automatique, ou interactive depuis le traitement de texte
- Générateur de glossaires: 500 000 mots à l'heure et plus
- Dépouilleur de syntagmes (multifenêtres)
- Conjugueur
- Compte-mots ultra-rapide
- Banque de terminologie de plus de 60 000 termes
- Édition et validation des glossaires (multifenêtres)
- Tri et fusion de glossaires
- Optimisation des glossaires (résolution des ambiguïtés sémantiques)
- Bilan de traduction et comparateur de versions
- Compatibilité avec tous les traitements de texte
- Courrier électronique
- Interface avec Termium
- De 1 à 64 utilisateurs simultanément

Pour de plus amples renseignements ou pour une démonstration sur vos propres textes:

SOCATRA Inc., 5500 Avenue Royalmount, bureau 320, Ville Mont-Royal, Québec H4P 1H7

Téléphone: (514) 735-7079

Télécopieur: (514) 735-9697

Les grandes envolées d'un colibri tout petit, petit

Les professions langagières peuvent ouvrir bien des horizons. À preuve, les passionnantes aventures de Marie-Christine Blais.

AVEZ-VOUS déjà vu un colibri? C'est tout petit, mais c'est haut en couleur. On le voit à peine, mais on entend sans mal le bruit que font ses ailes pour le maintenir en place. Quand on connaît un peu l'oiseau, on sait qu'il est toujours à la limite de l'épuisement, qu'il lui faut veiller sans cesse à ne pas perturber le fragile équilibre entre apport d'énergie et effort. Pour trouver sa subsistance, il doit tout le jour butiner de fleur en fleur.

Quand on connaît Marie-Christine Blais, on ne s'étonne pas qu'un jour une amie lui ait attribué le colibri comme totem. Elle mène toujours au moins trois grands projets de front; terminologue, estécoise active, rédactrice pour une revue musicale, ou traductrice, chargée de cours et chroniqueuse radio... Sans compter que notre oiseau est atteint de bénévolite chronique. En effet, de son propre aveu, Marie-Christine n'a jamais pu résister à l'appel de l'engagement: rédactrice pour les journaux étudiants, porte-parole d'associations étudiantes ou de syndicats, féministe militante (quoique *soft*)... Comment arrive-t-elle à faire tout ça en même temps? Sous des apparences désordonnées - il faut voir les montagnes de papier dont elle aime s'entourer - Marie-Christine est en fait dotée d'un solide sens de l'organisation. Simplement, elle est vraiment heureuse quand elle doit relever le défi de courtes échéances qui se succèdent à un rythme accéléré.

Le changement: une stimulation

Oiseau migrateur, Marie-Christine est née à Saint-Hyacinthe, puis a vécu en Allemagne, à Hull et à Chicoutimi avant de se poser à

Montréal. Un père militaire a très tôt habitué toute la nichée à refaire son nid à intervalles réguliers et rapprochés. Marie-Christine dit avoir tiré de cette période sa grande faculté d'adaptation et le goût du changement, aussi bien dans sa vie personnelle que professionnelle. À trente-quatre ans, elle a un curriculum vitæ aussi impressionnant que diversifié. Tous les trois ans, en moyenne, elle change : de poste, d'employeur, de domaine, de média... Une constante toutefois, elle écrit.

Au cégep déjà, elle choisit les lettres. Nous sommes en 1976 et elle ne sait pas encore exactement ce qu'elle fera «quand elle sera grande», mais elle écrira. C'est à un de ses professeurs de cégep qu'elle doit son premier coup de foudre, pour la linguistique. Une fois inscrite au baccalau-

réat en linguistique à l'Université de Montréal, elle dévore les cours de phonologie, de sémantique et de lexicographie. Vient ensuite la maîtrise en traduction et une rencontre décisive, celle de Robert Dubuc. Second coup de foudre, cette fois-ci pour la terminologie. Elle fera d'ailleurs en 1985 un stage en terminologie à la Société Radio-Canada sous l'égide de Robert Dubuc et de Louise Brunette. Elle commence au même moment sa carrière de traductrice et occupe le poste de documentaliste auxiliaire au Centre de documentation du Département de linguistique et de traduction de l'Université de Montréal. Quand je vous disais qu'à moins de trois choses en même temps...

Fin 1985, Marie-Christine entre aux Services linguistiques du Canadien national. Elle y occupera un poste de traductrice, puis de terminologue. Elle y participera, entre autres, au Comité de terminologie du chargement des wagons, à l'effort de désexisation des titres de postes syndiqués et à la rédaction des chroniques de langue du journal de l'entreprise. Elle estime d'ailleurs que c'est dans ces chroniques qu'on assiste à la naissance du style Marie-Christine Blais. En 1988, elle passe aux Services linguistiques d'IBM, encore une fois à titre de terminologue. Elle y restera un an.

Parallèlement, Marie-Christine fait son entrée sur la scène estécoise où elle participe à la rédaction d'un guide à l'intention des stagiaires et écrit quelques articles pour *Circuit*. Elle mène aussi avec beaucoup d'enthousiasme le Comité des rencontres; elle nous a laissé la tradition des dîners de la Saint-Jérôme et le souvenir des festivités du cin-



quantenaire de la STQ. Le lancement du livre *Les alchimistes des langues* de Jean Delisle restera pour elle une soirée inoubliable. Marie-Christine a particulièrement aimé cette période estécoise qui lui a permis de faire ce qu'elle aime tant et fait si bien : rapprocher les gens et créer entre eux un sentiment d'appartenance.

Quand la terminologie mène à... Musique Plus

Quatre ans plus tard... l'oiseau s'est envolé! En apparence du moins. Marie-Christine partage aujourd'hui son temps entre les collaborations spéciales à *La Presse* et à *Elle Québec*, et un tout nouveau poste de chef de pupitre – reporter à Musique Plus. Elle adore. Si le lien avec la traduction ou la terminologie ne saute pas aux yeux, pour elle, c'est tout simple. Elle a enfin trouvé le moyen de concilier sa passion pour la musique et le plaisir d'écrire. D'abord, la musique, elle est tombée dedans quand elle était petite. Chez les Blais, on écoute de la musique en famille, on en joue et même on chante. Encore aujourd'hui, Marie-Christine connaît par cœur les paroles des chansons de Barbara ou de Led Zeppelin. En plus de la faire chanter et de la faire danser, la musique la fait maintenant écrire. À partir

de 1987, elle a rédigé des articles pour la revue *Chansons d'aujourd'hui* et est devenue avec le temps membre du comité de rédaction. Elle a participé à différentes émissions radiophoniques et fait partie du jury de concours musicaux comme Rock Envol et l'Empire des futures stars. Un jour, Alain de Repentigny, de *La Presse*, lui téléphone : veut-elle collaborer à la section Musique? Et comment donc! Le reste a suivi...

Pour Marie-Christine, écrire est un plaisir. Pas question d'angoisse de la page blanche. Au contraire, elle aime bien, comme elle dit, «trouver l'angle qui tue»! Et elle avoue que son expérience en traduction et en terminologie lui est précieuse, en particulier pour les aspects analyse et synthèse. Quand on doit pondre un texte dans l'heure qui suit le spectacle, c'est joliment utile! Elle a aussi conservé l'amour de la recherche et le vieux réflexe de vérifier ses informations et ses sources deux fois plutôt qu'une. Vous l'aurez peut-être remarqué dans ses chroniques, elle approche son sujet comme une nouvelle notion à circonscrire: c'est qui ce groupe-là et c'est quoi cette musique? Puis on met le lecteur en contexte, et après seulement on donne un avis. Terminologie un jour...

Et demain? Marie-Christine affirme que peu importe où la porteront ses ailes, elle reviendra toujours à la traduction de temps à autre, et chaque fois avec un plaisir accru, forte de nouvelles expériences et de nouvelles connaissances. •

Hélène Pelletier

Extrait de : L'automobiliste explose!

par **Marie-Christine Blais**

The driver *blows* up... C'est le message affiché à mon écran d'ordinateur. Avant de conclure qu'un accident mortel vient de se produire, je décide d'abandonner mon dictionnaire bilingue général pour un dictionnaire bilingue spécialisé en informatique. Et quel ouvrage peut m'être plus secourable que le *Dictionnaire anglais-français d'informatique* : Bureautique, télématique, micro-informatique de Michel Ginguay? Aucun. Consultons-le donc sans tarder : *driver* signifie programme pilote et *blow up* (to) se dit d'un programme qui se plante, c'est-à-dire dont l'exécution s'est arrêtée soudainement! Grâce au dictionnaire de Ginguay, appelé familièrement le Ginguay, je viens d'éviter un incident... sanglant. Un autre exemple de son utilité? Si vous lisez 1940 *BC* dans un ouvrage d'informatique, qu'en déduiriez-vous? Que les ordinateurs existaient déjà à l'époque de la Grèce antique? Le Ginguay vous apprendra que *BC* signifie bel et bien *Before Computer*!

[H']

Le *Dictionnaire d'informatique* de Michel Ginguay vous aidera sans nul doute à vous retrouver dans cette terminologie en ébullition... *without going bananas*. Ce qui, en langage informatique, signifie *sans tomber en panne*...

Tiré de : **CANADIEN** NATIONAL, *Se donner le mot: Chroniques d'Au fil du rail 1975-1992*. Montréal, 1993, 225 p. •

CANACOM Inc.

- **Traduction**
- **Adaptation**
- **Révision**
- **Éditique**

Transmission par modem et télécopieur

5515 chemin Queen Mary
Bureau 101
Montréal (Québec)
H3X IV4
Téléphone: 482-8403
Fax: 481-3343

Quand la terminologie s'automatise

Du nouveau en terminotique : Term Cruncher, un logiciel de dépouillement

CONÇU par le cabinet de traduction CLC Ltée, Term Cruncher est un logiciel de terminotique tout à fait innovateur. Il dépouille vos documents, en extrait la terminologie, prépare des listes de termes par ordre alphabétique ou par fréquence. Ce qu'on entend ici par terme est plus précisément une «collocation», c'est-à-dire un mot ou une suite de mots répétés au moins une fois dans un document. À proprement parler, un terme peut être une collocation, mais l'inverse n'est pas nécessairement vrai. À titre d'exemple, «*the circuit is shunted*» est une collocation mais pas un terme.

Term Cruncher fonctionne sur Macintosh avec un minimum de 8 Mo de mémoire vive, mais il est «raccordable» à du matériel IBM. Il peut être relié sur différents réseaux locaux, tels que Novell et PC LAN, et peut consulter directement diverses banques de données comme Édibase, Termex et Omnis 7.

Notre analyse portait sur un texte de 3 000 mots, extrait d'un ouvrage technique sur les circuits de voie. Nous avons préalablement effectué un dépouillement manuel. Les 80 termes relevés ont été saisis sur WordPerfect 5.1, puis triés par ordre alphabétique. Après avoir consulté notre base de données (Édibase), nous avons établi une liste des équivalents existants. Temps requis: 90 minutes.

Pour les besoins de notre essai, nous avons copié la version électronique du document en format texte dans le fichier de traitement de Term Cruncher. Il a suffi d'appuyer sur une touche et le logiciel s'est mis à l'œuvre, produisant sept rapports de résultats ainsi qu'un registre de données statistiques comprenant la date, l'heure, le temps de lecture des données et le nombre de termes. Bien que la machine que nous avons utilisée — un Powerbook 100 à 16 MHz avec 8 Mo de mémoire vive — soit très lente, les résultats sont probants. Temps requis: 17 minutes. Faites vos calculs.

Une pléiade de rapports

Dans la série des rapports, le premier (TC1) décortique en quelque sorte tout le document et répertorie en colonnes les mots utilisés par ordre alphabétique avec leur fréquence : *JailsaJe 1, Jaults 2, Jeet 1, flagman 2, flow 2*.

Après avoir lu l'index des mots vides, Term Cruncher produit le rapport TC2, c'est-à-dire la liste des mots signifiants utilisés, par ordre de fréquence : *track 133, circuit 75, circuits 50, dc 50*.

Le troisième rapport (TC3) présente toutes les collocations par ordre alphabétique. C'est le plus intéressant sur le plan terminologique, mais le fait que le logiciel ne note que les expressions qui apparaissent au moins deux fois dans le document peut poser un problème. En effet, la fréquence ne peut être un critère terminologiquement fiable. Nous avons comparé le TC3 avec notre liste manuelle de dépouillement. En voici un extrait:

TEST.TC3 (193 collocations)

foreign current

fouling circuit

fouling circuit and label its main parts

Fouling Circuits

Glossary

USTE MANUELLE (80 termes)

foreign current

fouling circuit

fouling wire *

fouling limits *

gauge plate *

Term Cruncher a laissé échapper une vingtaine de termes. Des notions telles que *master decoding transformer*, *fouling wire*, *interrail voltage* ont été omises parce qu'elles ne figurent qu'une seule fois dans le document. Ce résultat est peut-être dû à la taille de l'échantillon. Dans un dépouillement sur l'ensemble du manuel, les termes «oubliés» ici auraient presque certainement été repérés.

Le quatrième rapport (TC4) regroupe les collocations par nombre de mots et par fréquence. Il permet de répertorier les syntagmes et les segments de phrases répé-

tés à plusieurs reprises dans le texte. Le traducteur n'a qu'à recopier la correspondance choisie. Par exemple : collocation à 6 éléments : *Centre-fed and tumble-down Track Circuits Exercises*.

Le TC5 présente les collocations par fréquence : 29 *track circuit*, 26 *non-coded*, 15 *track relay*.

Il consulte votre banque de données

Term Cruncher peut aussi accéder à votre banque de données terminologiques. Il lui soumet les collocations et extrait les fiches de termes déjà présents dans la base. Si un terme n'y est pas, Term Cruncher propose tout de même quelques correspondants approximatifs (*juzzy match*). Le sixième rapport (TC6) en fait état: **adjustment* (pas trouvé); *Adjustment Clerk* {11 commis aux ajustements {Dom} Postes. Dans le présent test, le logiciel a établi 11 correspondances sur 193 collocations repérées. Ce faible pourcentage n'est pas représentatif. Le texte porte sur l'exploitation ferroviaire, et la base de données utilisée, sur la finance. Si nous avions pu effectuer la recherche sur notre banque de terminologie, le résultat aurait certainement été plus spectaculaire. CLC prévoit sous peu l'accès à plus d'une base de données pour la recherche des correspondances. Term Cruncher pourrait d'abord consulter votre banque maison (ex. : Édibase), puis Termium, puis la BTQ. Le logiciel permet aussi d'enrichir

les banques. Il effectue la recherche de contextes et leur exportation. Term Cruncher prépare un septième et dernier rapport (TC7), la liste des collocations pour lesquelles il n'a pu trouver de correspondances. Terminologues, à vous de jouer!

Acquérir Term Cruncher

Le prix suggéré de Term Cruncher est de 15 000\$, ce qui comprend trois jours de programmation, une période de formation, dix heures de consultation téléphonique, ainsi qu'une mise à niveau la première année. D'autres modalités

d'acquisition sont possibles : location du logiciel ou dépouillement en différé chez CLC. Dans les deux cas, on vous facturera au mot. Mais il y a plus! Vous aimeriez essayer Term Cruncher mais n'avez pas de budget à cette fin? Optez pour la loca-

tion-achat. CLC vous installe le logiciel, et vous payez une location mensuelle déductible au moment de l'acquisition.

Term Cruncher est sans aucun doute un logiciel performant. Il allège grandement l'aspect mécanique de la reconnais-

sance des termes et donne au langagier un document de base à partir duquel il pourra faire des choix. C'est l'outil de l'avenir en terminotique, une autre étape dans l'évolution des industries de la langue. •

Diane Normand

Des livres

Pour l'amour des mots

À l'occasion des 25 ans du *Petit Robert*, Josette Rey-Debove est venue à Montréal lancer *Le Nouveau Petit Robert*, une édition remaniée et amplifiée du fameux *Petit Robert*. Avec 40 ans passés à la maison Robert, la grande dame du NPR nous parle un peu d'elle-même et de sa passion, les dictionnaires.

propos recueillis par Solange Lapierre

Circuit: Vous travaillez au *Petit Robert* (PR) depuis 1953. Vous avez sûrement une somme d'expérience à nous faire partager.

Josette Rey-Debove : C'est grâce à Greimas que j'ai été amenée à faire de la recherche sur la sémantique, sur la définition, sur ce que racontait un dictionnaire parce que ce que l'on avait appris, c'est une sorte de technique. Mais j'ai aussi des étudiants, je ne fais pas que des dictionnaires. C'est un statut très spécial: je suis rattachée à l'Université de Paris-VII Jussieu, mais je n'y ai jamais donné de cours! J'ai aussi une autre relation avec l'Université, flatteuse, mais qui me plaît moins. On me met dans des commissions, comme la Commission de féminisation, ou celle de la réforme de l'orthographe, qui ont d'ailleurs échoué. Mais, on sait que je dirige le PR, et que les décisions prises seront entérinées par le PRo Parfois, je me sens un pouvoir un peu inquiétant et une responsabilité un peu disproportionnée.

C. : Dans le *Nouveau Petit Robert* (NPR), il ya beaucoup de vos idées.

J. R.-D. : J'ai pris certaines idées dans le *Dictionnaire des jeunes*, le plus beau, pour les mettre dans la refonte du NPR. Tous les dictionnaires s'alimentent les uns les autres chez nous. C'est un peu normal; quand on voit qu'une idée plaît, on l'exploite. On a donc mis des chansons et des dialogues de films. C'est normal, dans la mesure où les écrivains sont moins lus et où il y a plus de cinéma, de télévision. Il était légitime d'intégrer au patrimoine



Mm, Josette Rey-Debove, secrétaire générale de la rédaction des Dictionnaires *Le Robert*, lors des 25 ans du *Petit Robert*

langagier ces extraits, que d'ailleurs tout le monde attend. Quand on lit l'article *atmosphère*, ça sonne dans votre tête: «Atmosphère, atmosphère!... Est-ce que j'ai une gueule d'atmosphère? », la réplique d'Arletty dans *Hôtel du Nord*, le film de Prévert et Carné.

C'est adapté à l'époque et ça donne un accès aux jeunes qui sont moins cultivés qu'avant, hélas. Ça leur permet d'accéder à l'explication du mot par des chansons qu'ils aiment. En France, ça a étonné, mais ça plaît. Ici, c'est assez symptomatique, le canal des jeunes, Musique Plus, a

présenté le NPR à cause de cela. La chanson et le film faisant partie du patrimoine, ils se sont sentis reconnus. Il faut rassurer les gens, ceux qui ne lisent plus, il faut les rattraper.

Je me définirais comme sémioticienne et lexicologue, mais je suis aussi lexicographe. Au PR, nous avons des spécialistes, par exemple, une phonéticienne, qui enregistre, écoute et qui lit toutes les revues de linguistique concernant la prononciation. On a revu les prononciations parce que de nouvelles règles changent totalement le paysage. C'est étonnant, en 25 ans, il s'en passe des choses. J'ai l'âge d'être témoin d'une évolution historique. C'est très intéressant à observer. Depuis

1953 que je fais ce travail... robertique.

Ça va très vite parce que le monde a changé. Avec les transports et les voyages, les touristes vont dans le monde entier. Et puis, la langue a aussi ses changements : les prononciations, les traits d'union qui se sont soudés. Voici le plus beau : *fildefériste* en seul mot, comme ça on ne s'interroge plus sur le s. Mais il a une drôle d'allure une fois soudé! La soudure, il y a du pour et du contre : elle résout les problèmes de pluriels, mais elle rend l'analyse de la composition du mot difficile, notamment pour les étrangers.

Enrichir le vocabulaire par l'emprunt?

E. : Et le Robert québécois?

J. R.-D. : Il faut savoir que ce dictionnaire est fait exactement selon les normes du PR, et c'est ce qui a causé le drame. Il aurait fallu d'autres normes. Nous donnons une description avec des remarques, comme emploi critiqué ou anglicisme, et le lecteur choisit. Ce n'est pas au lexicographe de choisir. Le dictionnaire n'est pas normatif. Quant à l'anglicisme, je ne l'aime pas plus que vous: il est gênant, avec la prononciation et avec la graphie. Mais quand le mot est très courant, il faut le comprendre et le donner avec l'explication. Puis, les mots à la mode sortent tout aussi vite qu'ils sont entrés.

E. : Parce que si l'on est peu lettré, on a du mal avec ces mots à consonance étrangère?

J. R.-D. : Sûrement. Prenez le *design*. On n'a pas encore trouvé l'équivalent, mais c'est très gênant parce que c'est imprononçable. On a aussi l'*eye-liner*: Hélène Rubinstein, la maison de beauté, propose «ligneur», mais personne n'en veut. On ne sait pas comment les écrire: l'emprunt à l'anglais est assez monstrueux parce que la langue germanique est si éloignée de la nôtre. C'est un corps étranger qu'on ne peut pas digérer. On se débrouille bien mieux avec les italianismes, ou même avec l'arabe: on le transcrit.

E. : Le NPR contient 4 000 mots de plus. Est-ce que la langue va continuer ainsi à enfiler?

J. R.-D. : Les mots meurent avec les gens: la langue s'équilibre seule. Vous parlez à vos enfants avec la langue qu'ils emploient, néanmoins vous connaissez la langue de vos parents, que vous parliez quand vous étiez petit. Ça chevauche, comme un toit d'ardoise, toutes les générations. C'est un système assez mystérieux. On peut connaître jusqu'à la langue de ses grands-parents. Après, c'est livresque, passif.

C. : Qu'est-ce qu'on a supprimé dans le NPR?

J. R.-D. : On en a enlevé *morquenne*, un juron courant au XVII^e siècle, qui veut dire mort à Dieu. On fait disparaître les plus anciens,

les moins utilisés, et on tient compte du fait que les gens lisent moins Molière. On l'a remplacé par des insultes plus modernes, comme «face de rat»... Mais on a surtout orienté les suppressions vers les mots des techniques anciennes, puisqu'il faut ajouter les nouvelles. On a enlevé les mots démodés, comme *marteau* (comme dans: «Il est complètement marteau»), qui ne se dit plus du tout, et il y a au moins 50 mots pour dire fou...

On a été très prudent parce que le NPR est aussi un dictionnaire historique et culturel, et il faut que les lecteurs puissent continuer à lire la littérature. Bien sûr, ils n'auront pas tout. On m'a fait le reproche à Paris de ne pas avoir entré toutes les créations littéraires des auteurs! C'est impossible, il y a des dictionnaires spécialisés, et il faut savoir que les inventions lexicales passent rarement, à la différence des chansons et du cinéma - comme *ripoux*, qui n'était absolument pas dans le langage commun, et qui en fait partie maintenant.

Refléter la rapidité des changements dans la société

E. : Pourquoi cette grande évolution du français après la Deuxième Guerre mondiale?

J. R.-D. : Il y a eu un grand branle-bas lexical à la fin de la guerre pour désigner des tas de choses nouvelles. Après, petit moment de piétinement, et c'est reparti dans les années 80. Je lie ça, en partie, à la disparition des chroniqueurs de langage des journaux, qui étaient des puristes

enragés. Le puriste n'a pas compris certaines choses. Il est contre les emprunts. À la rigueur, je veux bien, mais il est aussi contre la formation de mots qui ne suit pas les règles habituelles, ce qui est absolument contradictoire. Il faut laisser la langue s'épanouir quelque part. Car il y a deux manières pour une langue de s'approprier des mots nouveaux: c'est ou bien de les former, ou de s'alimenter elle-même. Si on la prive de l'emprunt, elle forme de nouveaux mots à partir d'éléments - français-latin et français-grec maintenant, du type «agro-alimentaire», «oligo-éléments» - , puis il y a les mots-valises, les abrègements de radicaux savants, comme «pétrolo» qui est devenu «pétro», ou «hélico» qui est devenu «héli» (dans héliport). Sans quoi, il n'y aura jamais de vraie évolution. Il faut que tout d'un coup, hop, ça décroche, ça attrape une autre règle.

E. : Le NPR annonce des bonnes nouvelles, la soudure des mots, la francisation de pluriels étrangers. Comment a-t-on fait le NPR?

J. R.-D. : Il a fallu cinq ans pour une refonte vraiment complète: tout a été examiné ligne à ligne. Nous avons travaillé sur un texte non informatisé, le PR 92. Pour l'informatiser, il aurait fallu le saisir et le baliser. Et pour baliser un dictionnaire, il faut être bon linguiste, c'est-à-dire distinguer toutes les informations et pouvoir faire un logiciel, ce qui était trop coûteux. La première version informatisée, c'est le NPR. Avant, la base était manuelle parce qu'on travaillait à

partir de la première version du PR, qui avait été faite au plomb.

Un dictionnaire est essentiellement une description des significations. Certains mots ont cinq ou six sens, c'est comme si on avait cinq ou six mots. L'ordinateur ne connaît pas la signification: si la forme change, il reconnaît deux mots; si c'est la même, c'est perdu. L'ordinateur, c'est un outil qui permet de travailler plus proprement: quand on renvoie à un mot, on est sûr que l'ordinateur le vérifie. Il y aura donc moins d'erreurs.

On est nombreux, environ huit rédacteurs

rimer v.

Un mot rime avec un autre mot quand il se termine par le même son.

«Épice» rime avec «régisse» et avec «délice».

† rime n. f. Dernier mot d'un vers qui finit par le même son que le dernier mot d'un autre vers. Antoine cherche une rime à «Angèle».

L'amiral Larima
La rime à quoi?
La rime à rien (Prévert)

rinçer v.

1. Nettoyer à l'eau pure. Pierre Séverac a rincé les verres. 2. Passer à l'eau pour enlever les traces des produits de lavage. Angèle rince ses cheveux à l'eau froide.

† rinçage n. m. Action de passer à l'eau. La machine à laver fait plusieurs rinçages avant l'essorage.

Attention à la cédille du ç!

ring n. m.

Estrade carrée entourée de cordes où se déroulent les combats de boxe et de catch. Les boxeurs sont montés sur le ring.

Au pluriel: des rings.

riposte n. f.

Réaction de défense très rapide. La riposte de l'ennemi a été foudroyante.

► riposter v. 1. Répondre vivement. Antoine a riposté à sa mère qu'il ne rangerait pas sa chambre. 2. Réagir à une attaque en attaquant à son tour; vois contre-attaquer. L'ennemi a riposté à coups de grenade.

Tiens: riposta le chat en lui donnant un coup de griffe, tu l'as bien mérité!
Iles Contes du Chat perché).

① rire v.

1. Montrer de la gaieté par l'expression du visage et le souffle qui sort de la bouche par petites secousses sonores. Hippolyte plaisante, Angèle rit. La farce a réussi, les enfants éclatent de rire. Martin rit aux éclats. 2. S'amuser. Angèle aime rire et danser. 3. Rire de quelqu'un, c'est se moquer de lui. M^{me} Harpie n'aime pas qu'on rie d'elle.

Le premier qui rira
Aura une tapette (comptinel).
C'est pour n're:
ce n'est pas sérieux.

► ② rire n. m. Bruit de quelqu'un qui rit. On entend les rires des enfants, on les entend rire. Antoine a un gros rire. Hippolyte se souvient des fous rires qu'il avait en classe, des rires qu'il ne pouvait arrêter.

► risée n. f. Moquerie. Avec ce pantalon trop court, Antoine croit être un objet de risée, il croit qu'on peut se moquer de lui.

Autres membres de la famille:
dérision, dérisoire,
pince-sans-rire, rieur,
souriant, ① et ② sourire.

► risible adj. Qui attire la moquerie. La colère de M^{me} Harpie était risible; vois ridicule, grotesque.

Partie d'une page du Dictionnaire des jeunes de la maison Le Robert.

permanents. Je me compte ainsi qu'Alain Rey, parce que nous mettons vraiment la main à la pâte. Ce sont des rédacteurs formés à la maison, qui travaillent en équipe, et qui ont acquis toutes les options prises dans le *Robert*, la façon de travailler, l'aspect linguistique, l'aspect talentueux de la chose. Parce qu'au début, quand on essaie de faire un dictionnaire, c'est ingrat, les exemples sont mal ordonnés... Dans les exemples, on va de l'abstrait au concret; s'il s'agit d'un produit matériel, on le fait apparaître dans des exemples progressifs.

Nous avons des collaborateurs extérieurs. Il nous fallait des spécialistes pour une refonte comme celle-là: on veut des informations de première main. Par exemple, notre biologiste généticien, c'est l'ancien directeur de l'Institut Pasteur. Beaucoup de rédacteurs font eux-mêmes la documentation: ils prennent un livre et repèrent tour de suite ce qu'il n'y a pas dans le PR, presque par cœur. On note ce qu'on a entendu; on se pose des questions. C'est vraiment un travail de groupe: de temps en temps, on jette un coup d'œil sur les textes les uns des autres, on change de copie, comme à l'école.

Nous avons aussi des lecteurs, des relecteurs et des typographes, ainsi que des informateurs à l'étranger, qui nous envoient des listes. Comme nous n'avons pas beaucoup de place, hélas, on leur fait mettre une croix, ou deux ou trois, selon l'importance du mot. Et puis, cette fois, il y a des innovations - cinéma et chanson. Il a fallu aller à la Cinémathèque vérifier les phrases des dialogues! Nous avons aussi un fichier ouvert à tout le monde! S'il y a une remarque à faire sur une chose lue, vue ou entendue, tout le monde peut mettre une note, avec la réf-

rence - quelle émission, etc. Une sorte de pense-bête.

C. : Pourquoi les termes géographiques et politiques figurent-ils en annexe?

J. R.-D. : Cette information est encyclopédique. C'est une liste de dérivés qui n'ont pas d'autre sens que de qualifier la racine étrangère du nom propre. Si vous voyez un adjectif de nom propre dans la nomenclature, c'est qu'il y a plus qu'une simple relation de qualification: *viennois* est là, à cause du pain viennois et de son dérivé viennoiserie; de même, *marxiste* y est à cause de la doctrine politique, mais pas *marxien*.

C. : Quelle est la place des régionalismes dans le NPR?

J. R.-D. : Ils n'ont pas la place qu'ils devraient parce que l'information tient à l'arbitraire de la documentation. Il y a des thèses sur ceux de l'Ouest, mais il n'y en pas sur ceux de Savoie ni du Jura. C'est embarrassant. Mais les Français seraient ravis de voir tous leurs régionalismes dans le dictionnaire. C'est exactement pareil pour les québécoismes. On note en effet un intérêt pour les régionalismes, surtout par la cuisine et le tourisme. Depuis l'effondrement des idéologies, la tendance est à ramasser tout son patrimoine. •

La force du Québec en traduction littéraire

Deux membres de la CPTIAQ comptent parmi les finalistes des Prix littéraires du Gouverneur général

JANE Brierley, membre de la CPTIAQ et déjà lauréate du Prix du Gouverneur général en 1990 pour sa traduction vers l'anglais de contes de Philippe-Joseph Aubert de Gaspé, était à nouveau finaliste cette année. Sa version anglaise d'une œuvre d'Élisabeth Vonarburg figurait en effet parmi les cinq traductions retenues par le jury de langue anglaise.

Dans une autre catégorie, celle de la littérature de jeunesse, on retrouvait également parmi les finalistes le nom de notre collègue Michèle Marineau, lauréate en 1988. Cette année, son roman *La Route de*

Chlifa, paru aux Éditions Québec/Amérique, a retenu l'attention du jury. À tel point d'ailleurs que Michèle a fini par remporter le prix cette année; nous en parlerons dans notre prochain numéro.

Pour les amateurs de statistiques, signalons que 29 traductions anglaises ont été soumises au jury; côté français, il y avait 37 concurrents en lice. Il est par ailleurs intéressant de constater que tous les finalistes en traduction résident au Québec.

Voici les noms des finalistes dont les œuvres traduites ont été retenues par les



Veuillez m'abonner à *Circuit*, magazine d'information sur la langue et la communication (un an, 4 numéros: 20 \$ + 1,40 \$ (TPS) + 1,71 \$ (TVQ) = 23,11 \$, extérieur du Canada: 30 \$).
Chèque ou mandat à l'ordre de « *Circuit*CPTIAQ »

nom

adresse

code postal

signature

date

Circuit

Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec
1140, boul. de Maisonneuve ouest, bureau 1060, Montréal (Québec) H3A 1M8

deux jurys. Pour les amateurs de belles traductions ou pour le simple plaisir de lire. Les commentaires sont ceux des membres du jury.

De l'anglais au français

Hervé Juste, Montréal, pour *Histoire de la sécurité sociale au Canada* (Éditions du Boréal; distribué par Diffusion Dimédia). Version française de *The Emergence of Social Security in Canada* de Dennis Guest (University of British Columbia Press).

Dans cet ouvrage de référence, le traducteur fait preuve d'une aisance consommée et a su rendre fidèlement et agréablement les développements parfois arides d'un texte historico-social.

Charlotte Melançon, Montréal, pour *Grandeur et misère de la modernité* (Collection L'essentiel; Éditions Bellarmin; distribué par Fides). Version française de *The Malaise of Modernity* de Charles Taylor (House of Anansi Press).

La traductrice a exprimé avec finesse et élégance les méandres d'une pensée à la fois philosophique, politique et culturelle qui est à l'avant-garde de la réflexion humaniste au Canada.

Marie José Thériault, Montréal, pour *L'Œuvre du Gallois* (Éditions du Boréal;

distribué par Diffusion Dimédia). Version française de *Wales' Work* de Robert Walshe (Penguin Books).

Jonglant avec un roman plein d'astuces et d'énigmes, la traductrice a fait preuve d'une inventivité à la hauteur de son modèle.

From French to English

Jane Brierley, Montreal, for *The Maerlande Chronicles* (Beach Holme Publishers; distributed by General Publishing). English version of *Chroniques du pays des mères*, by Élisabeth Vonarburg (Éditions Québec!Amérique).

An ambitious work of feminist science fiction which, like the original, creates an alternative world through its inventive use of language.

Sheila Fischman, Montreal, for *Following the Summer* (House of Anansi Press; distributed by publisher). English version of *Marie suivait l'été*, by Lise Bissonnette (Éditions du Boréal).

Through a judicious use of vocabulary and imagery, Sheila Fischman has reproduced the dense and ominous atmosphere of this novel set in Abitibi, Quebec.

Linda Gaboriau, Montreal, for *The Eye Is an Eagle* (Exile Editions; distributed by General Publishing). English version

of *L'Œil américain*, by Pierre Morency (Éditions du Boréal).

The complex scientific vocabulary and poetic charm of the original present a challenge that is admirably handled by the translator.

D.G. Jones, North Hatley, for *Categories One, Two, Three* (Coach House Press; distributed by McClelland and Stewart). English version of *Catégories un deux trois*, by Normand de Bellefeuille (Écrits des Forges).

An original creation which captures the spirit of this demanding prose poem while also presenting its own poetic VISION.

Käthe Roth, Montreal, for *The Last Cod Fish* (Robert Davies Publishing; distributed by Stewart House). English version of *La Dernière Queue de morue*, by Pol Chantraine (L'étincelle).

The wide range of vocabulary and register in this study of East Coast fisheries is dramatically and readably rendered into English by Käthe Roth.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenions que les lauréats sont Marie José Thériault et D.G. Jones. •

Le Dictionnaire Économique de l'Anglais et du Français * : le partenaire naturel de votre compétence

**La clé de vos
problèmes de
terminologie**

1

Pour chaque concept, il propose une définition rigoureuse, une équivalence, des renvois, les différences entre contextes anglo-saxon et français.

**Une valeur ajoutée
à la qualité de vos
traductions**

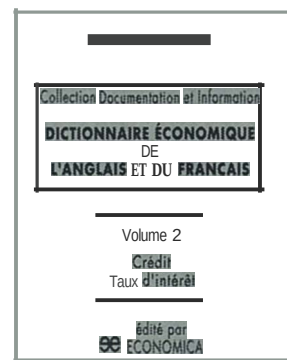
1

Chaque définition, tirée de sources officielles, est validée par les spécialistes de la Banque de France.

Un gain de temps

1

Cet ouvrage de référence rassemble, dans une présentation rationnelle et thématique, ce qui nécessitait des recherches longues dans des supports multiples.



* distribué par les Éditions Vermette (Montréal)

Traduction ▲ Rédaction ▲ Adaptation

438, rue Sainte-Hélène
Montréal (Québec) H2Y 2K7
Téléphone : (514) 849-7054
Télécopieur : (514) 849-9158



TRIOUS

Traducteurs agréés

Volume

Notre cabinet de traduction regroupe **plus de 30 TRADUCTEURS**, ce qui nous permet de traiter un fort volume, tout en respectant les délais convenus avec les clients.

Diversité

Compétences particulières dans les **domaines suivants**: administration, finances, banques, fiducies, assurances, valeurs mobilières, informatique, télécommunications, transport, santé, tourisme, droit, environnement, technique :

Qualité

Les propriétaires du cabinet sont des **TRADUCTEURS AGRÉÉS** comptant plus de 15 ans d'expérience à titre de gestionnaires de cabinets de traduction et plus de 25 ans d'exercice de la profession.

Leur excellence est reconnue tant par leurs clients que par l'ensemble du milieu de la traduction professionnelle.



**Le cabinet de traduction
par excellence au Canada**